BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3961 du Mardi 10 Mars 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

JOURNÉE DE LA FEMME

La tribune officielle (P.3)

La fête était belle à Madingou autour de l'épouse du chef de l'Etat

En deuil!

La communauté de travail de La Semaine Africaine est en deuil. Elle a perdu Félix Bouka, son correspondant à Sibiti. Bien introduit dans les réalités socio-politiques de la vaste zone qu'il couvrait, il faisait partie de ceux grâce à qui les réalités de l'intérieur trouvaient leur visibilité dans les colonnes de ce journal. Il s'est éteint dimanche matin, 8 mars. Nous y reviendrons avec le récit des funérailles.

La Semaine Africaine

CORONAVIRUS

Le Pape invite à vivre cette période avec la force de la foi

Le Pape François récitant l'angélus en vidéo depuis la Bibliothèque apostolique, le 8 mars 2020.

(P.9)

RENCONTRE CITOYENNE

Les violations des droits humains se multiplient

(P. 12)

PÊCHE À POINTE- NOIRE

À partir de septembre, plus de bateaux en bois !

(P.5)

Editorial

Et c'est tout ?

Deloitte.

Formation « Gestion du temps et des priorités »

Formation

Jour 1 : Prendre du recul sur son organisation professionnelle quotienne
Jour 2 : Améliorer son efficacité professionnelle

19 - 20 mars à Brazzaville
26 - 27 mars à Pointe-Noire

Inscriptions au :
05 349 96 30
cgcontact@deloitte.com
www.linkedin.com/in/deloitte-congo

Annonce recherche de stagiaire service Conflit Homme Faune Parc national d'Odzala-Kokoua.

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a l'honneur d'annoncer le recrutement de deux stagiaires pour une durée de trois mois (prolongation possible).

Lieu d'affection: Quartier General du Parc National d'Odzala-Kokoua à Mbomo, Cuvette Ouest.

Responsabilités:

Sous la supervision directe du chef de service Conflit Homme Faune (CHF), le titulaire du poste exécutera les tâches suivantes:

• Participation aux différentes phases de l'assurance dévastation (sensibilisation, inscription, prise des données des dégâts et compensation).
• Mise en place et suivis de méthodes de protection des champs dans les villages bordant le parc.
• Gestion des différentes bases de données liée aux différentes activités du service CHF
• Participation au suivi de l'efficacité des barrières de ruche (camera trap et fiche de suivi), aide pour les formations en apiculture.
• Participation à l'analyse des données et à la rédaction des rapports
• Toutes autres activités reliées au besoin du service.

Profil recherché:

• Avoir minimum une licence, mais de préférence un master en biologie/foresterie/agronomie ou être en stage de master.
• Être une personne de terrain maitrisant les outils de récolte des données scientifiques (GPS, protocole, fiche de suivi)
• Avoir des bonnes connaissances en informatique (Microsoft Office, particulièrement Excel)
• Être capable de vivre et de travailler dans un lieu de forêt éloigné dans un état de vie simple.
• Être physiquement capable de passer toute la journée en marchant en type de terrain difficile (forêt dense) et de se déplacer à l'aide de moto (yamaha hirondelle ou yamaha DT 125)
• Une maitrise des logiciels SIG et Kobocollect, cybertracker serait un plus.

Les candidats intéressés répondant aux critères décrits ci-dessus peuvent remettre leur dossier de candidature, composée :

- D'une lettre de motivation et un curriculum vitae adressé Antoine Edé, Chef de service Conflit Homme Faune du Parc National d'Odzala-Kokoua
- Veuillez donner les noms et adresses au moins de deux références

Les dossiers de candidatures doivent être déposé au bureau de la Fondation Odzala-Kokoua, 188 bis avenue Cardinal Emile Biayenda, Brazzaville, ou envoyez par mail à l'adresse suivante:

- antoinee@africanparks.org en indiquant la référence «STAGE 2019/CHF» en sujet de l'email.
- La date limite de dépôt de candidature est fixée au 24/03/2020

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Email: hipoaty@gmail.com
Téléphone: (+242) 06 631 14 17

A, suivant acte authentique reçu le trente et un octobre deux mille dix-neuf, enregistré folio 128/8 n°533, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination: «ETOIL'B Sarl»;

Objet:

- Apporteurs d'affaires (Mise en relation des entreprises en opération commerciales);
- Prestation de services divers;
- Location de matériels de construction;
- Vente automobile sur commande;
- Mise à disposition du personnel de nettoyage.

Capital: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA;

Siège: Pointe-Noire, Au rond-point Mpita;

Gérance: Par Madame Narcie MALOMBE, né à Mossendjo, le vingt-sept avril mil neuf cent quatre-vingt, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Aéroport, République du Congo.

R.C.C.M: CG/PNR/19 B 456.

Pour avis,

Le Notaire.

AFRICA TAX AND LEGAL SERVICES

En sigle A.T.L.S
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 000 F. CFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire / RCCM: CG/PNR/19B447

FOREST NEUTRAL CONGO

En sigle «FNC»
Société à responsabilité limitée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage porte 102
Pointe-Noire, République du Congo/ RCCM: CG/PNR/ 20 B 3

CREATION D'UNE SOCIETE A POINTE-NOIRE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Marcel NGAVOUKA et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 08 Janvier 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: FOREST NEUTRAL CONGO, en sigle «FNC»;

Adresse du siège social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage porte 102 Pointe-Noire;

Objet social: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo:

- La gestion, le développement et la valorisation forestière et agro-forestière de domaines fonciers au Congo, et de toutes autres surfaces de terres ou de forêts qui pourraient lui être rattachées; - Les activités de pépinières, plantation, sylvicultures, d'agriculture, d'agroforesterie et d'exploitation des plantations forestières, agricoles et agro-industrielles, des forêts naturelles et dans les zones rurales d'intervention de la société; - La gestion des plantations forestières et agro-forestières qui seront réalisées ou acquises par la société, leur renouvellement, et plus généralement la gestion et la préservation des surfaces acquises par la société;
- Toutes autres activités en zone rurale comme l'agriculture, l'écotourisme, la préservation des espaces naturels et ruraux, la création d'infrastructures rurales qui favorisent le développement local et la valorisation des terres, des plantations, des cultures, et des forêts rattachées à la société;
- La récolte, l'exploitation, le transport et la valorisation des produits issus des plantations forestières et agro-forestières, et ceux prélevés dans les forêts naturelles et dans les territoires ruraux; - La réalisation des projets de transformation locale, artisanaux et industriels, la mise en place de partenariats industriels destinés à la mise en valeur des ressources naturelles et rurales, du bois, des autres produits forestiers non-ligneux, et des productions agricoles et agro-industrielles; - La promotion et toutes activités visant la valorisation des biens et services rattachés aux plantations agricoles et forestières, aux forêts et aux ressources naturelles; - La commercialisation des produits extraits dans les plantations forestières et agroforestières, les forêts, les zones agricoles ct ceux prélevés dans le domaine rural, leur promotion et leur commercialisation des produits bruts et transformés, et la valorisation économique des biens et services associés à la gestion des plantations et des surfaces gérées par la société, y compris les productions de crédits carbone liés aux activités de la société;
- La transformation industrielle et la commercialisation des produits industriels issus de plantations et de tout autre produit issu des plantations; - Le reboisement, l'agroforesterie et la foresterie urbaine et villageoise;
- La vulgarisation et l'appui au développement de plantations villageoises et l'agroforesterie en milieu rural dans les zones périphériques à la zone d'intervention de la société;
- La réalisation d'activités de recherche-développement pour l'obtention de matériel végétal à haute productivité et la promotion, la diffusion et la vente de ce matériel végétal; - La prise de participation directe ou indirecte dans toute société nouvelle ou existante, et la gestion de toutes participations ou entreprises dans le domaine des plantations forestières, de la gestion des ressources naturelles forestières et l'industrie des bois de plantation en particulier au Congo et toutes activités similaires ou connexes ou complémentaires; - Et plus généralement, toutes participations directes ou indirectes, à toutes activités et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières au Congo, se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser l'activité de la société, son extension et son développement au Congo.

Durée de vie de la société: 99 ans;

Gérant de la société: Monsieur CASSAGNE Bernard Gustave Pierre;

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social sous le numéro 20 DA 9, le 08 Janvier 2020.

Déclaration d'immatriculation au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/20 B 3 du 08 Janvier 2020.

Pour avis.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE
B.P: 4171 ; Tél.: (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail : etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, immeuble CONGO-TELECOM, étage
Marché Plateau Centre-ville

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SARLU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quinze juillet deux mille dix-neuf, enregistré dans la même ville le dix-huit décembre de la même année sous le Folio 149/5, n° 586, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée:

GLOBAL MARITIME SOLUTIONS FOR AFRICA, en sigle «GMSA»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL: UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL: ZONE SUR L'AVENUE DE BORDEAUX, ARRONDISSEMENT 1, E.P. LUMUNBA POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, tant, en République du Congo et dans tous autres pays :

- Prestations de services sous-marins;
- Travaux divers,
- Location de Pinasses;
- Transporteur maritime de biens et de personnes;
- Soudure homologuée ;
- Soudure industrielle ateau;
- Homologuée charpente;
- Mécanique;
- Tuyauterie homologuée;
- Electricité bateau;
- Peinture industrielle;
- Plomberie;
- Transit;
- Importation et Exportation de produits alimentaires et dérivés;
- Importation de tous équipements et matériels de plonger sous-marine; Scaphandrier et toutes activités liées au commerce maritime.

Et, d'une manière plus générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

Durée: (99) années, à compter de son immatriculation.

Ladite Société est administrée par Monsieur Jacob HOUETO, en qualité de Gérant.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° RCCM CG/PNR/20 B I.

Pour avis,

Maître Angélique DNAMONA,
Notaire

JOURNÉE DE LA FEMME

La fête était belle à Madingou autour de l'épouse du chef de l'Etat

«Femme congolaise engagée dans la production locale». Tel est le thème national de la célébration le 8 mars dernier à Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, de la 110e Journée internationale des droits de la femme. Elle a été placée sous le patronage de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou-Nguesso, marraine de toutes les festivités du 8 mars. La célébration a connu cette année un engouement et une forte mobilisation des femmes venues des onze départements du pays. Quelques membres du Gouvernement, du corps diplomatique et des corps constitués nationaux; le chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty-Mabiala; le coordonnateur résident des agences du systèmes des Nations Unies, Chris Mburu; le préfet de la Bouenza, Jules Monkala Tchoumou; la reine Ngalifourou, y étaient présents.

La célébration a connu cette année un engouement

La parade sur le boulevard Denis Sassou-Nguesso de Madingou a été le clou de la célébration que le département de la Bouenza a accueillie pour la première fois. La liesse était totale. Elles étaient là, ces femmes vêtues de pagnes et des tee-shirts pour manifester leur engagement et proclamer qu'elles sont capables de produire.

...et une forte mobilisation...

Instituée par les Nations Unies en 1977, la date du 8 mars a été choisie pour commémorer la Journée internationale du droit de la femme partout dans le monde, entérinant ainsi les efforts des différents mouvements féministes qui, depuis le 20e siècle, ont marqué la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes.

Cette Journée permet d'assurer un suivi progressif de l'amélioration de la condition de la femme et de mesurer son implication dans l'évolution de l'humanité autour de plusieurs thématiques. Pour 2020, la réflexion a été centrée sur le thème international: *«Je suis de la génération égalité: levez-vous pour les droits de la femme»*.

Pour Jacqueline Lydia Mikolo, ce thème est révélateur d'un réel besoin, *«celui de renforcer les actions en vue de mettre un terme aux obstacles qui freinent encore l'atteinte de l'égalité des sexes et empêchent aux filles et aux femmes de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux»*.

Elle a rappelé que les femmes constituaient un maillon incontournable de toute approche de développement durable. *«Ce sont les femmes qui donnent la vie, l'entretiennent à divers niveaux et contribuent largement, par leurs sacrifices quotidiens au bien être de toute la société. La femme c'est la vie, le premier berceau de l'humanité. Malheureusement, un peu partout dans le monde, les femmes sont confrontées aux mêmes difficultés. Les femmes demeurent dans des conditions de vie et de travail souvent bien précaires, à l'instar de la pauvreté qui demeure un défi pour les pays sur la voie du développement économique et social»*, a dit Jacqueline Lydia Mikolo.

La ministre, s'adressant aux femmes a dit: *«La nation reconnaît vos mérites, car vous êtes les piliers du développement. Vous jouez un rôle important et déterminant dans l'agriculture, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, de pêche et de chasse, ainsi que dans l'artisanat; vous êtes à l'avant-garde de la culture et du commerce des produits vivriers, même si vous êtes limitées dans l'exportation de vos produits; vous êtes les éducateurs et, c'est à vous qu'incombe, à longueur de journée, la lourde responsabilité de veiller sur les vieillards et les malades, de chercher de l'eau, de ramasser le bois, de préparer les repas, de veiller aux récoltes et à leur conservation; vous êtes partout sans êtes visibles et encore sous représentées lors de l'élaboration des politiques et projets de développement»*, a-t-elle indiqué.

La ministre a par ailleurs encouragé les femmes. *«Notre ambition est de transformer la dynamique des femmes rurales en action, d'alléger la pénibilité de leurs conditions de travail, selon les besoins exprimés par chacune, ce, avec l'appui de nos partenaires au développement, que les femmes saluent très sincèrement»*, a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo, tout en invitant à demeurer des femmes engagées, *«volontaires et persévérantes»*.

...des femmes venues des onze départements du Congo.

Les femmes de la Bouenza représentent 51,9% de la population et constituent 60,1% des actives agricoles et 80% assurent la production vivrière et la quasi-totalité de la transformation traditionnelle des produits agricoles au Congo. *«De leur dynamisme, elles font du département de la Bouenza, le grenier agricole du Congo. Ces femmes font aussi de l'élevage et de la pêche»*, a expliqué Mme Joséphine Tsika.

Tout en s'appuyant sur le thème national de cette journée, elle a estimé que la production locale ne devrait pas s'arrêter à l'agriculture. *«Nous devons valoriser la production artisanale et scientifique. C'est cela, l'engagement des femmes fait appel au respect des droits économiques, de responsabilité et l'arrêt de la violence à l'égard de la femme»*, a affirmé la représentante de la société civile.

Prenant la parole, Mme Antoinette Sassou-Nguesso s'est tout d'abord réjouie de l'accueil qui lui a été réservé par les populations de la Bouenza. *«Ce département qui a contribué à ma formation, occupera toujours une place de choix dans mon cœur»*, a-t-elle indiqué.

Pour l'épouse du chef de l'Etat, si la femme veut devenir véritablement autonome, elle doit jouir de tous ses droits. *«Cette autonomie ne pourra se mesurer qu'au regard de l'implication de la femme congolaise elle-même, dans le processus de production et d'accroissement de la richesse nationale»*.

Ainsi, *«il est facile de constater que les femmes font preuve de bravoure et continuent à nourrir la population congolaise»*, a signifié l'épouse du chef de l'Etat qui s'est engagée à renforcer son appui dans la mesure du possible aux groupements des femmes qui, dans divers secteurs de la production et des biens et services, améliorent les conditions de vie des Congolais.

En marge de la cérémonie à Madingou, l'épouse du chef de l'Etat a procédé à la visite et à la remise de kits divers dans les centres de santé de la place.

Cyr Armel YABBAT-NGO
(Envoyé spécial)

Editorial

Et c'est tout ?

Nous venons de célébrer la Journée des droits de la femme. A Madingou où elle s'est concentrée cette année, la fête a été belle, disent nos chroniqueurs. Des femmes convoyées par bus entiers y ont battu le pavé pour redire, comme chaque année, que la femme mérite autant de droits et d'égards que l'homme. Que son sort ne saurait faire l'objet d'aucune condescendance. Que partout sur le territoire, la Congolaise est égale au Congolais en dignité. Les slogans sont plus beaux d'année en année, même lorsqu'ils frisent le cynisme et le militantisme de seul scintillement.

Non que la femme congolaise ne mérite pas qu'elle mène des combats de libération, ou que l'homme ne doive pas s'imposer de se rappeler constamment les devoirs qu'elle lui doit, mais chaque année, le rituel revient et il pose question. Un défilé, des pagnes à effigie, des marinières et surtout des caisses de bière, et c'est tout? N'est-ce pas là une distorsion de ce qui devait être un combat, un point à faire des luttes remportées que de voir entreprises et couples se préoccuper avant tout «du pagne du 8 mars» ?

N'est-ce pas faire preuve d'une générosité sans mérite que d'écumer les boutiques des marchands à la recherche «du» pagne – d'ailleurs moins coûteux que les Wax et Super-Wax habituels – pour satisfaire à une tradition qui commence à s'installer sans que l'univers de la femme au Congo ne connaisse d'embellie? Qui prend les paris: le soir même du 8 mars 2020, quelque part dans un coin du Congo, une veuve a été mise à la rue, une épouse a été spoliée, une autre soumise aux sévices de la coutume alors que c'est, précisément, contre elle que le 8 mars devrait trouver sa traduction pratique chez nous ?

Et puis, pourquoi faire semblant d'ignorer que la femme que nous célébrons n'est pas plus noble lorsqu'elle est notre mère ou notre sœur que lorsque nous la désignons comme épouse ? Le comble de tout est que la journée de dimanche passé, nous avons voulu la placer sous le mot d'ordre de la femme dans la production. Comme si ces femmes qui se lèvent à l'aube, arpentent nos rues pour nous proposer du pain ou du légume au matin; comme si ces femmes courbées de la Bouenza et à qui nous devons le foufou, ou celles à la pagaie le long de l'Oubangui ou de la Nkéni et à qui nous devons notre poisson au marché faisaient autre chose que participer à la production !

Les vrais combats de libération chez nous devront intégrer les slogans de la réalité au quotidien. Ce sont elles qui font encore obstacle à l'épanouissement de la femme. Cela commence par une remise en cause de notre pensée et de notre agir ataviques : la vaisselle doit être lavée par la fille et le foot est pour les seuls garçons. Cela participe déjà de l'aliénation dont il faut triompher au 8 mars. Terminer une manifestation de femmes par le seul Ndzango est de l'aberration. Tout comme faire semblant, devant le maire qui fait semblant lui aussi, que nous sommes attentifs au Code de la famille qui limite une dot de 50.000F !

Aucune bataille ne s'est jamais gagnée dans l'hypocrisie. La condescendance des hommes ne fera avancer aucune cause, mais le silence de la femme devant ce qui l'oppresse non plus.

Albert S. MIANZOUKOUTA

TRANSPORT FLUVIAL

La SOCOTRAF va renaître

Le ministre des Transports Fidèle Dimou et le directeur régional Afrique de la société JGH Marine, Nicolaj Hansen, ont signé le 6 mars dernier à Brazzaville, le protocole d'entente par lequel la société danoise s'engage à accompagner le Gouvernement pour relancer les unités navales de la SOCOTRAF et créer une société de construction navale au Congo.

Ce protocole d'entente fait suite à la visite au Congo, en 2019, d'une première délégation d'investisseurs danois venus en mission d'inspection essentiellement dans la construction navale.

Les investisseurs danois avaient pendant ce séjour visité les entreprises sous tutelle du ministère des Transports. Le Port, le service GIE-SCEVN et la SOCOTRAF leur permettant de faire un état des lieux et de recueillir les besoins nécessaires pour la revitalisation des secteurs.

La délégation danoise avait pris l'engagement d'accompagner le Gouvernement pour booster les unités navales de la SOCOTRAF et de créer une société de construction navale au Congo. L'option avait été prise de proposer un montage technique et financier suivant les modalités à convenir de commun accord. D'où la signature de ce protocole d'entente.

Cette étape donne droit à ce que la partie technique liée à l'expertise des unités fluviales puisse réhabiliter les équipements et matériels de travail de la Société JGH Marine, et déclencher les procédures des financements des travaux.

«Quand vous allez au port de Brazzaville, vous voyez des bateaux qui sont là comme dans un cimetière, alors qu'ils sont encore dans un état de pouvoir naviguer. Il suffit qu'il y ait un traitement qui leur soit appliqué pour qu'ils puissent reprendre la navigation. Nous comptons sur l'expertise de notre partenaire pour nous assister dans ce domaine. Il va même plus loin, en proposant l'installation d'un atelier naval pour perpétuer l'entretien des navires et la construction de nouveaux bateaux pour faire vivre le secteur des transports. C'est une occasion de contribuer à la diversification de l'économie», a expliqué le ministre Dimou.

Après la signature de ce protocole, a-t-il poursuivi, *«il reste à passer aux actes. Nous attendons que notre partenaire puisse accomplir ses obligations consistant à la réhabilitation de cette flotte. Nous avons aussi des obligations à remplir».*

Après échange des parapheur entre le ministre Fidèle Dimou et Nicolaj Hansen

La société JGH Marine est spécialisée dans la réhabilitation des flottes navales. *«Elle a l'expertise nécessaire pour réhabiliter les navires et les bateaux de la SOCTRAF»*, a indiqué Nicolaj Hansen.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PARCELLE À VENDRE

Proche de la Mairie de Moungali.

Contact:

Tél: 06 627 93 78

05 586 25 83

RÉFLEXIONS

Jeunesse et citoyenneté: le CRER lance le débat

Le Cercle de réflexion énergie républicaine (CRER) a encore voulu se distinguer ces jours-ci à Pointe-Noire, en organisant une conférence-débat sur des sujets de préoccupation citoyenne. Le 29 février dernier, dans un hôtel de la place, il a animé une réflexion sur *«Jeunesse et citoyenneté»,* un thème développé par Olivier Batheas Mollomb, auteur d'un ouvrage intitulé *«Stop au gaspillage des jeunes»,* sous la coordination de Richard Poungha, le coordonnateur du CRER.

Ils étaient nombreux, jeunes élèves et étudiants qui s'étaient donnés rendez-vous dans la salle pour suivre la conférence organisée par le CRER, sur un sujet les concernant au premier chef. Le CRER a pris le soin de faire animer le thème et le débat qui s'en est suivi par le Olivier Batheas Mollomb, la trentaine à peine, sous l'éclairage des idées contenues dans son ouvrage *''Stop au Gaspillage des jeunes''*

Sensibiliser les élèves et étudiants à la morale civique, à la prévention de l'incivisme ou de la violence, entendu qu'il y a un lien entre la délinquance juvénile et le déficit de citoyenneté.

Cependant, il faut se garder de toute généralisation et de toute stigmatisation de l'ensemble de la jeunesse, a prévenu Olivier Bathéas Mollomb. Il a cité des adultes, vivants ou ayant vécu, qui ont été de véritables modèles pour les jeunes.

Et Richard Poungha de s'interroger: «*Jeunesse comme danger ou jeunesse comme ressources? Il faut éviter qu'un paradigme ne l'emporte sur l'autre par métonymie, éviter que d'une catégorie spécifique des jeunes, on infère à l'ensemble de la jeunesse (…) c'est plutôt par l'éducation à la citoyenneté que l'on répondra en partie à la montée de la violence et des incivilités de la jeunesse»*, a-t-il dit en substance. La mission d'éducation incombe à tout le monde, à la famille ou les parents, aux enseignants à l'école, ou encore aux associations et aux ONG, a-t-il rappelé.

Le CRER a fait des suggestions pour contribuer à l'éducation des enfants. Les approches suivantes : l'extension et la valorisation de la fonction de juge d'enfants, la création des centres ouverts d'éducation, la mutualisation des centres d'apprentissages permettant la réinsertion des jeunes en difficultés scolaires et la redynamisation des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires ont été quelques-unes des pistes ébauchées.

JBM

Ecobank
La Banque Panafricaine

Le Groupe Ecobank signe un partenariat de transfert d'argent international avec Alipay pour offrir des services financiers plus inclusifs aux utilisateurs

La solution Ecobank de transfert d'argent international s'ouvre aux Utilisateurs d'Alipay

Lomé, 12 Février 2020 – La banque panafricaine leader, Ecobank, a signé un accord de partenariat de transfert d'argent international avec Alipay, la première plateforme mondiale de paiement et de style de vie conçue pour fournir des services financiers plus inclusifs, en offrant aux travailleurs un moyen rapide, sûr, abordable et pratique de transférer de l'argent au pays.

Ce partenariat facilitera la réalisation des transferts immédiats sur Rapidtransfer, la solution de transfert d'argent de Ecobank, au profit des utilisateurs de la plateforme Alipay qui sert plus de 1,2 milliard de personnes dans le monde entier avec l'appui de ses partenaires locaux, fournisseurs de services de porte-monnaie électronique. Il s'agit d'un canal supplémentaire qui permettra de diversifier davantage les options offertes aux utilisateurs, de réduire les coûts de transaction et de renforcer la qualité des services sur le marché.

Pour Nana ABBAN, Directrice du Pôle Particuliers du Groupe : *«Notre solution panafricaine de transfert d'argent international Rapidtransfer a au fil des ans fourni des services transparents, pratiques et abordables à la diaspora Africaine et à leurs proches en Afrique. Il est donc tout à fait naturel pour nous d'étendre cette solution aux travailleurs expatriés exerçant en Afrique, tout en leur offrant les mêmes avantages. Grâce à notre partenariat avec Alipay, nous tirons davantage parti de la taille et de la capacité de notre écosystème de paiements unifiés à l'échelle mondiale.»*

«Nous sommes ravis de nous associer à Ecobank et d'utiliser notre technologie pour apporter des services de paiement rapides, abordables et pratiques à un plus grand nombre d'utilisateurs à l'échelle mondiale, en particulier aux travailleurs vivant loin de leurs pays», a déclaré Ma ZHIGUO, Responsable des transferts d'argent internationaux chez Alipay. *«Nous sommes déterminés à travailler avec des partenaires comme Ecobank pour rendre disponibles des technologies innovantes permettant aux consommateurs à l'étranger d'accéder à des services financiers inclusifs, afin de créer une plus grande valeur pour la société et de promouvoir des opportunités égales dans le monde.»*

La solution sera déployée sur l'ensemble de nos marchés, sous réserve des approbations locales requises.

Contact Média
Christiane Bossom
Responsable de la Communication du Groupe
Courriel : cbossom@ecobank.com
Tél : +228 22 21 03 03

A propos d'Ecobank Transnational Incorporated ('ETI' ou 'Le Groupe')

Ecobank Transnational Incorporated ('ETI') est la maison mère du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire indépendant panafricain. Le Groupe Ecobank emploie plus de 15 000 personnes et compte environ 20 millions de clients de la Banque des Particuliers, Commerciale et de Grande entreprise dans 33 pays africains. Le Groupe dispose d'un agrément bancaire en France et possède des bureaux de représentation à Addis Abeba en Éthiopie, à Johannesburg en Afrique du Sud, à Pékin en Chine, à Londres au Royaume-Uni et à Dubaï aux Émirats arabes unis. Le Groupe propose une gamme complète de produits, services et solutions bancaires : comptes bancaires et de dépôt, crédits, gestion de trésorerie, services de conseil, services de développement commercial, titres, gestion d'actifs et de patrimoine, entre autres. ETI est cotée à la Bourse nigériane à Lagos, à la Bourse du Ghana à Accra et à la Bourse régionale des valeurs mobilières à Abidjan.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.ecobank.com

8 MARS

Talons rivaux sur le macadam...

Comme chaque année, la Journée de la femme est l'occasion de colloques, de soirées, de visites, de conférences, expositions, lectures, ateliers et forums, manifestations et autres festivals. Elle permet de réfléchir aux moyens innovants permettant de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment dans les domaines comme la protection sociale, l'accès aux services publics et la construction d'infrastructures durables. Madingou qui a abrité les festivités du 8 mars 2020 retiendra que les femmes politiques ne sont pas restées en marge de cet événement. Leurs talons ont rivalisé de cadence lors de la parade sur le boulevard Denis Sassou-Nguesso.

Des femmes du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville

Les populations de la Bouenza ont vu les femmes militantes au sein des partis politiques défiler dans un air de défi. Vêtues de pagnes et de tee-shirts portant leur parti ou leur cause sociale, ces organisations féminines des partis n'ont pas voulu rester en marge de cet événement. Pancartes ou banderoles brandies, ces femmes ont proclamé ce dont elles étaient désireuses pour leur autonomisation et l'égalité de sexes.

Plusieurs partis politiques ont mis en exergue leurs composantes féminines. Pour la majorité présidentielle, le Mouvement action et renouveau (MAR) de Roland Bouiti Viaudo, le Parti pour la concorde et l'action politique (PCAP), l'Union pour la République (UR) de Benjamin Boukoulou, le Parti pour l'unité, la liberté et le progrès (PULP) de Médard Moussodia, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS) de Jean Marc Thystère-Tchicaya, le Rassemblement citoyen (RC) de Alphonse Claude N'Silou, le Club 2002 PUR de Juste Désiré Mondélé, le PRDC, le Mouvement pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) de Euloge Landry Kolélas et le PCT ont mobilisé leurs militantes. Les drapelets et polos rouges étaient très visibles à Madingou dimanche.

Les autres partis de la majorité se sont plutôt résignés, notamment la DRD d'Hellot Matson Mampouya et bien d'autres, tout comme les partis du centre. A l'opposition, seule l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) était présente et son premier secrétaire, Pascal Tsaty-Mabiala. Les autres partis membres de l'opposition politique congolaise, tout comme ceux des autres plateformes: la Fédération de l'opposition congolaise que préside Claudine Munari, le Collectif des partis de l'opposition congolaise, de Mathias Dzon et l'IDC que dirige Blanchard Oba ont simplement boycotté l'événement.

Or, la nécessaire conquête de cette égalité tant proclamée par les officines politiques ne sera une réalité tangible que si les droits de tous à l'éducation, au travail, aux soins de santé de qualité, d'accéder à des postes politiques et administratifs, d'être protégés de la virtualité pour celui de la réalité juridique et sociale concrètes devient une concrétisation. C'est la pleine jouissance de tous ces droits qui permettra à la femme de devenir véritablement autonome sur tous les plans. Cette autonomie, malheureusement, ne pourra se mesurer qu'au regard de l'implication de la femme elle-même dans le processus de production et d'accroissement de la richesse nationale.

Le reste des carrés était occupé par des associations. Mais la plus grande mobilisation est venue de celle de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo qui a créé la sensation.

Les parlementaires ont aussi mobilisé leurs associations ou groupements qu'ils ont habillés. A chaque passage, ils se mettaient débout pour acclamer, voire danser à l'instar du député de Madingou-district Auguste Ngabelet. L'ancienne ministre de la Promotion de la femme, Ines Bertille Nefer Ingani, présente à la tribune, a elle aussi mobilisé les femmes vendeuses de Moungali qui qui ont battu le macadam.

Les départements aussi ont été de la partie. Tous étaient représentés par de fortes délégations qui sont arrivées par bus. La mobilisation était totale et la fête a été belle.

KAUD

PÊCHE À POINTE- NOIRE

À partir de septembre, plus de bateaux en bois !

Suite aux problèmes suscités par la raréfaction et l'augmentation du prix du poisson à Pointe-Noire, le ministre d'Etat de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo, est venu rencontrer les pêcheurs artisanaux et industriels de la capitale économique, pour s'informer, informer et annoncer des mesures. La rencontre a eu lieu vendredi 6 mars 2020, dans un hôtel de la place.

Le ministre d'Etat Henri Djombo (à gauche) pendant la rencontre

Comme tout secteur économique, la pêche est régie par des lois et textes d'application qui s'imposent à tous les acteurs. Mais la pêche continue à être menée, sans réelle observance de la loi. C'est ce qu'a déploré le ministre qui a rappelé quelques principes basiques.

Ne peut pêcher qu'un bateau qui dispose de la licence de pêche, et un bateau qui porte à son bord les balises célestes. Tout cela fait partie des éléments de la régularité et des éléments de la légalité dans l'activité de pêche maritime au Congo. Cela va changer : le contrôle de la régularité des bateaux sera activée désormais afin de mieux identifier les bateaux pirates ; c'est-à-dire ceux qui ne sont pas réguliers et qui pêchent en violation de la loi.

Ainsi, une note a été signée en août dernier. Elle rappelle aux opérateurs qui ont des bateaux en bois qu'à compter du 1er janvier 2020, ces bateaux sont déclassés. Cette note n'a pas été respectée.

Pour le ministre, la rareté du poisson est à attribuer aux changements climatiques mais aussi à la surpêche, c'est-à-dire à une pêche qui dépasse le niveau du potentiel.

Une vue de l'assistance

«Nous serons amenés à être très regardants sur le nombre de bateaux de pêche. Aujourd'hui nous sommes autour de 100 navires, ce qui veut dire que les quantités pêchées par bateau ont diminué et que la rentabilité de chaque bateau a baissé. Et si nous continuons dans cette direction, la pêche ne sera plus rentable pour un seul opérateur. Je demande que les services techniques travaillent afin de définir la norme où figure le nombre de bâtiments de pêche et pour nous assurer qu'il n'y aura pas de surpêche. Il faut déjà établir quelques normes techniques. Nous vous souhaitons de bonnes activités à vous qui livrez du poisson au marché national. Que vos activités soient prospères dans le respect des règles et de la loi», a dit le ministre Henri Djombo.

Pour continuer cette rencontre, une série des questions a été posée au ministre par les pêcheurs industriels et artisanaux et les associations congolaises des consommateurs.

Chaque pêcheur a été édifié par le dialogue avec le ministre et a réagi en faisant part de ses soucis. Ils espèrent que toutes les décisions que le ministre a annoncées pourront être applicables. Ce sera important pour tous les Congolais et pour que le poisson soit sur le marché.

Une des mesures qui a retenu l'attention de l'auditoire est que dès le 1er septembre 2020, il n'y aura plus des bateaux en bois en navigation. Car ces bateaux ne remplissent plus les conditions d'hygiène et techniques. Le délai permettra aux pêcheurs de mieux prendre leurs dispositions.

Madocie Déogratias MONGO

Coup d'oeil en biais

Crash évité à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville

Un journal marocain, 360, rapporte les propos d'un responsable de la compagnie aérienne Royal Air Maroc (RAM) et confirmant que la nuit du samedi 22 au 23 février dernier, un avion Boeing 737-800 assurant la desserte Brazzaville-Casablanca a connu un *«petit dysfonctionnement au niveau d'un de ses réacteurs».* Cela aurait contraint le pilote à effectuer un atterrissage d'urgence à l'aéroport international Maya-Maya quelques minutes seulement après le décollage. Un demi-tour fait après avoir éteint les réacteurs. C'est le réacteur droit qui avait connu une sérieuse avarie, commençant à prendre feu. Selon Royal Air Maroc, il y avait 160 passagers dans l'appareil. Ils en ont eu quitte pour leurs sueurs froides.

Persistance de la crise d'eau potable à Mayanga

Les habitants de Mayanga, dans l'arrondissement 8 Madibou à Brazzaville, se plaignent de la persistance de la pénurie d'eau potable dans leurs quartiers. Plus une goutte d'eau ne jaillit des robinets de la société ''La Congolaise des Eaux'' (LCDE) depuis bientôt un mois. Cette pénurie, leur explique-t-on, serait provoquée par le remplacement de certaines pièces à l'usine de traitement d'eau du Djoué. Ils veulent *«bien y croire»,* disent-ils, mais demandent qu'on leur ouvre les vannes au moins pendant un moment de la journée. *«Nous priver d'eau des jours durant sous prétexte de travaux est inhumain»,* tempêtent-ils. chaque jour c'est le spectacle de gens qui, par véhicules, pousse-pousse, à pieds, par brouettes remplies de bidons jaunes et autres ustensiles, vont chercher de l'eau. D'autres quartiers de la capitale vivent le même phénomène de pénurie prolongée. Là où il n'y a pas de forage, beaucoup sont contraints d'aller puiser l'eau de ménage dans le Djoué ou au fleuve Congo. Et les risques ne manquent pas: noyades ou infections microbiennes diverses.

Une partie de chasse dramatique à Komono

Il arrive qu'une partie de chasse se termine par un drame. C'est ce qui est arrivé à Komono, dans le département de la Lékoumou où, selon le journal en ligne Les Echos du Congo-Brazzaville, un chasseur a tué accidentellement son ami qu'il a mortellement touché d'une balle d'un fusil de type calibre 12. Il croyait tirer sur une gazelle…L'auteur des faits a été interpellé par la police locale.

Ces barrages où il faut payer pour passer

Certains jeunes à Brazzaville se croient autorisés à barrer la voie sous le prétexte de reboucher des trous et exigent des conducteurs une taxe. Une taxe qui commence à évoluer de 100 à 200 francs CFA. Quand il s'agit de gamins timides, à la première injonction d'un automobiliste récalcitrant, ils lèvent le barrage en bougonnant. Mais quand il s'agit de «bandes organisées» aux ordres d'un délinquant bien décidé, on est contraint de payer sous la menace d'un caillou dans le pare-brise ou d'un couteau dans le pneu arrière.

Il paie… mais proteste

A propos justement des barrages, un lecteur de ''La Semaine Africaine'' affirme avoir été contraint de payer à l'arrêt CEG, sur le tronçon de route allant du rond-point GPC au rond-point Mouhoumi à Mfilou-Ngamaba, mais il proteste. *«Il est inacceptable qu'une route soit barrée à l'initiative de particuliers et qu'une taxe soit exigée en toute illégalité pour franchir le barrage. Si on prend à la légère des principes aussi élémentaires, nous n'irons pas loin en démocratie»,* mormone-t-il.

Le siège de la FECOFOOT victime d'un vol nocturne

Il y a quelques jours le siège de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) inauguré en fin d'année dernière par le président de la FIFA Gianni Infantino, a été visité par des malfrats qui ont emporté de nuit des ordinateurs et des écrans Plasma. Ils avaient fait irruption par l'arrière de l'immeuble et cassé des baies vitrées. Les vigiles n'auraient rien vu…

Trouble à une veillée funèbre à Brazzaville

Dans un quartier de Brazzaville, il y a eu un début de bousculade à une veillée entre la famille d'un disparu et celle de son épouse. Le couple vivait en séparation depuis belle lurette. La famille du mari n'a pas voulu accepter la présence de l'épouse quand celle-ci est arrivée sur le lieu de la veillée, parce qu'elle aurait abandonné son époux pendant qu'il était en soins dans un centre sanitaire. Les deux camps n'étaient pas loin d'en venir aux mains.

Démantèlement d'un gang de braqueurs à Pointe-Noire

La police a fait une bonne prise la semaine passée à Pointe-Noire. Elle a mis la main sur la bande criminelle qui a braqué en plein jour au quartier SIC de l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, un convoi de transfert de fonds d'une société privée et emporté la somme de 17 millions de francs CFA. Il y a parmi eux des récidivistes et des évadés de la maison d'arrêt.

5e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Disposer d'informations actualisées

Les opérations de cartographie censitaire du 5e recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) ont été lancées à Brazzaville, à travers un point de presse, mercredi 4 mars 2020. Il a été animé par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, en qualité de présidente de la coordination nationale de ce 5e RGPH. Mme Korotoumou Ouattara, représentante résidente de la Banque mondiale au Congo et Mohamed Lemine Salam Ould Moujtala, représentant résident de l'organisation des Nations Unies pour la population (FNUAP) étaient présents. La cartographie censitaire a pour objet de faciliter l'organisation et le déploiement des agents de collecte sur le terrain lors du dénombrement général de la population pour permettre d'actualiser les données sur l'effectif global, les caractéristiques de la population et des logements à tous les niveaux géographiques, afin d'orienter les politiques sociales et économiques.

Photo de famille à la fin de la cérémonie

«Il faut que la population adhère à cette opération, pour qu'elle adhère, il faut qu'elle comprenne son intérêt pour que le Gouvernement ait une politique publique qui s'adapte à une réalité. La population a intérêt à ce que ce recensement se fasse pour que le Gouvernement donne des réponses aux attentes des populations. Il est important qu'on fasse une forte communication. La réalisation et la réussite de cette opération nécessite plusieurs milliards de francs Cfa. Il faut réunir plus de cinq milliards de francs Cfa. Le recensement pourra atteindre un budget supérieur à 5 milliards, environ 9 milliards de francs Cfa. Je lance un appel pour que les autres partenaires puissent nous apporter un appui multiforme, afin que les résultats du recensement soient au rendez-vous cette année», a indiqué Mme Ebouka-Babackas au lancement.

Pour la bonne exécution de ce RGPH, il a été mis en place une commission nationale du recensement composée de quatre principaux organes que sont la coordination nationale, le comité technique national, l'équipe technique permanente et des commissions départementales. Le recensement général est une opération numérique, avec des tablettes et géo-référencée servant de GPS, pour capter le signal satellitaire.

Pour Mme Ebouka-Babackas, le profil numérique de la nation est indispensable aux responsables pour élaborer des politiques adéquates, prendre des décisions justifiées à tous les niveaux et en suivre les résultats. «Nous devons mettre à jour le profil numérique de la nation, parce que le capital humain est le socle sur lequel se bâtit le programme de société du Président de la République», a-t-elle soutenu.

Le 5e RGPH répondra aux normes internationales. Cette opération ne pourra pas se réaliser pour le Congo à la façon du Congo. Elle obéira au respect des normes, des principes et des recommandations internationales. Ce recensement est inscrit dans le respect des normes et standards internationaux. Le respect s'appuie sur la mise à disposition d'experts nationaux bien formés et d'experts internationaux qualifiés. Il est mis en place un dispositif de suivi d'assurance qualité. Le Congo marche bien sur les pas du système des Nations Unies, a dit Mme Ebouka-Babackas.

Pour rappel, dans le souci de respecter l'intervalle décennal entre deux recensements recommandés par les Nations Unies, le premier recensement du Congo a été réalisé en 1974, le second en 1984, le troisième en 1996 et le quatrième en 2007. Il avait établi que le Congo comptait 3.697.490 habitants. Depuis 1958, l'Organisation des Nations Unies s'emploie à développer les recensements de la population et des logements, en établissant des principes et des recommandations à leur sujet. La ministre a conclu que le RGPH est une opération longue complexe, dense et novatrice.

A ce point de presse, on a noté aussi quelques membres du Gouvernement concernés par cette opération, notamment Charles Richard Mondjo, Ange Aimé Bininga, Thierry Moungala et Charles Ngafouomo, respectivement ministres de la Défense nationale, de la Justice, de la Communication et ministre délégué auprès de l'Intérieur et de la décentralisation. La présence de plusieurs partenaires techniques et financiers, ainsi que de certains représentants du corps diplomatique des pays accrédités au Congo a également été noté.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

«Droits de la femme: quelles sont les avancées au Congo?»

Anne Loumpangou (Poto-Poto, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La Chine participe au relèvement du Pool

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, Ma Fulin, ambassadeur de la République populaire de Chine et Jean-Martin Bauer, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo, se sont retrouvés, jeudi 5 mars 2020 à Brazzaville pour signer le certificat de remise d'un don de la Chine de 2 millions de dollars US. Cet acte marque la clôture officielle de ce projet.

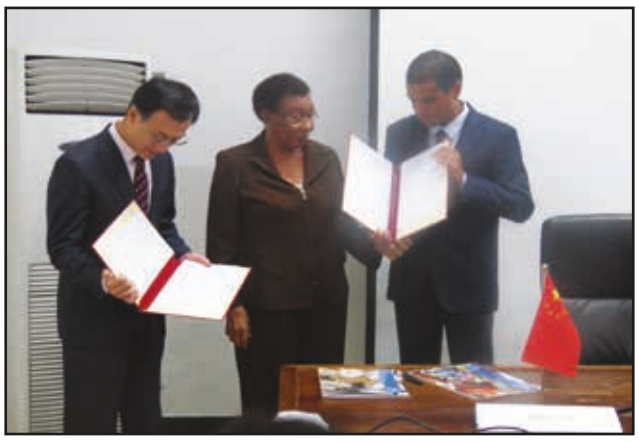

Ma Fulin, Mme Antoinette Dinga-Dzondo et Jean-Martin Bauer

En 2019, ce don a permis de financer le programme résilience que le PAM mène dans les districts de Kimba, Vindza, Kindamba et Mayama, dans le département du Pool, afin d'accompagner les populations locales affectées par la crise à relancer leur production agricole. Ce programme s'appuie sur deux volets: l'assistance alimentaire des populations vulnérables d'une part (qui reçoivent du riz, des pois, de l'huile et du sel pour répondre à leurs besoins alimentaires immédiats), et la réhabilitation des pistes agricoles, d'étangs piscicoles et de périmètres maraîchers d'autre part, permettant ainsi de renforcer la sécurité alimentaire des ménages sur le long terme.

Au total en 2019, ce don de la Chine a permis la participation de 28.000 personnes aux activités de réhabilitation pendant l'année, ce qui a eu un impact favorable sur près de 140.000 bénéficiaires; la réhabilitation de 542 étangs piscicoles, la réhabilitation de 120 km de pistes rurales et la mise en place de 20 hectares de périmètres maraîchers. Il faut souligner qu'un étang piscicole peut contenir en moyenne 800 poissons. Il y a deux cycles de production par an, sachant qu'un cycle de production équivaut à 266 kg de poissons. Le revenu d'un étang, pour un cycle (6 mois), est d'environ 1000 US. Une rapide analyse coût-bénéficiaire a été réalisée et montre qu'une fois pleinement fonctionnels, les 542 étangs réhabilités produiront 500.000 dollars US par cycle, soit 1 million de dollars US.

Pour Jean-Martin Bauer, cette intervention a eu des effets favorables pour la sécurité alimentaire et la nutrition. «Lors de notre enquête d'impact, nous avons pu déterminer que le taux de malnutrition dans la zone a beaucoup baissé. Selon vous qui suivez l'évolution de cette crise dans le Pool, vous savez qu'en 2017 nous avions atteint plus de 15% des enfants qui étaient en situation de malnutrition. Selon notre enquête d'impact, ce taux est de 6% dans les communautés qui ont bénéficié du programme qui a été présenté», a-t-il dit.

L'ambassadeur Ma Fulin a pour sa part, souligné que ce don a participé à la coopération fructueuse entre le Congo et la Chine. «Ce projet est terminé, et pourtant l'action n'est pas finie. La coopération n'est pas terminée, nous avons encore beaucoup de choses à faire, tout en espérant que notre coopération apportera encore de bons fruits pour nous tous», a-t-il déclaré.

Selon la ministre Antoinette Dinga-Dzondo, c'est grâce à l'appel à la solidarité lancé par le Gouvernement que la Chine a octroyé ce don. «La population, la République du Congo, le Gouvernement remercient la République populaire de Chine pour tout ce qui a été fait. Chaque fois que nous avons eu des problèmes, vous avez toujours été à nos côtés, et je crois que dans le cadre des inondations, vous avez aussi participé, vous avez donné également une contribution via le PAM».

A signaler qu'au cours de cette cérémonie, une présentation des activités réalisées a été faite, appuyée par la diffusion d'un film. Sans oublier l'échange entre les journalistes et les trois personnalités citées ci-haut pour la bonne compréhension des actions menées.

Alain-Patrick MASSAMBA

CONCOURS YOUTH CHALLENGE

Cinq groupes ont reçu un financement pour débuter leurs projets

Lancé le 20 décembre 2019, le concours Youth challenge bootcamp, a présélectionné dix groupes de candidats qui se sont confrontés le 3 mars 2020 à Brazzaville au cours d'un atelier résidentiel de conception de projets innovants pour les jeunes ayant 17 et 24 ans. A l'issue de ce concours, cinq groupes retenus ont reçu 1000 dollars soit 500 000 FCFA pour débuter leurs projets. La cérémonie de remise de prix s'est déroulée sous l'égide de Rytchié Lionel Ngodjo Louvosso, conseiller à l'entreprenariat juvénile du ministre de la Jeunesse, en présence de Joseph Ikoubou, conseiller technique principale de l'unité gouvernance représentant l'UNICEF et le PNUD.

Le présidium

Le concours Youth challenge 2019/2020 met en compétition des jeunes du monde entier de 14 à 24 ans. Il s'agit d'un appel à proposition lancé à l'endroit des jeunes innovateurs capables de proposer des solutions susceptibles d'améliorer la situation de l'éducation, l'emploi et l'engagement civique dans leurs pays et dans le monde.

Les dix groupes sélectionnés sont: Téléma, Nounga, Hop tech, Franchise, Ingha debout, 3M ferover, Tombeau studio, Neza market, Les jeunes optimistes et Jousha.

Devant un jury, ces jeunes ont exposé leurs thèmes portant sur les problèmes de la société: la mauvaise orientation des jeunes, l'émancipation de la jeune fille sur les métiers du numérique, les produits sans engrais chimiques, la présence des déchets à Brazzaville, les conditions défavorables des jeunes filles dans les villages d'Odziba et Inga, les difficultés de poursuivre des études, le phénomènes de «bébés noirs», etc.

Chaque groupe a présenté des causes de son projet, tout en proposant des solutions adéquates. Après avoir présenté leurs projets, cinq groupes ont été retenus:

Les cinq groupes retenus brandissant leurs chèques

Nounga, 3M Forever, Franchise, Hop tech et Jousha.

Les cinq groupes ont reçu un financement de 500 000 FCFA pour démarrer leur projet.

Au mois de juin, ils présenteront leurs projets devant un membre de jury. A Cette session, deux groupes seront sélectionnés pour représenter le Congo à l'échelle mondiale avec d'autres jeunes de leur âge pour défendre leurs projets.

Le concours Youth challenge est co-organisé à l'échelle mondiale par quatre partenaires du mouvement «Génération sans limite»: le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Plan international et l'Organisation mondiale du mouvement Scout.

L'initiative Génération sans limite qui fait partie de la stratégie jeunesse 2030 des Nations Unies vise à préparer les jeunes à devenir des citoyens productifs et engagés. Elle vient compléter et renforcer les programmes existants en faveur des adolescents et des jeunes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CÔTE D'IVOIRE

Alassane Ouattara dans le sens de l'Histoire

Depuis l'annonce, jeudi 5 mars dernier, de sa non-candidature à l'élection présidentielle du 31 octobre prochain, Alassane Dramane Ouattara a rassuré et apaisé l'opinion. En Côte d'Ivoire et à travers le monde, nombreux ont salué une décision courageuse et sage alors que son deuxième mandat va s'achever bientôt.

Alassane Dramane Ouattara

Le président ivoirien a montré qu'il voulait s'inscrire dans le sens de l'Histoire et dans la vision de ceux dont la permanence au pouvoir respecte le cadre la Constitution. Un sommet de dirigeants tenu à Niamey, au Niger, l'an dernier, y a d'ailleurs fortement incité.

Devant les parlementaires de son pays réunis en congrès à Yamoussoukro, Alassane Ouattara a également pris de court tous ses concurrents et ceux qui le soupçonnaient de manœuvrer pour s'éterniser au pouvoir. Il semble avoir redonné de l'espace au jeu politique ivoirien, permettant une alternance que tous les acteurs, anciens présidents et caciques en rupture de ban, espèrent apaisée et transparente C'est un tournant dans la vie de la Côte d'Ivoire, et un autre exemple pour la sous-région.

Avant lui, un autre chef d'Etat avait fait la même annonce: le Président nigérien Mahamadou Issoufou. Bien plus avant encore dans l'histoire, les présidents du Ghana et du Mali ; du Sénégal et du Bénin s'étaient abstenus de toute tentation de *«traficotage»* de la Constitution pour se maintenir au pouvoir.

Aristide Ghislain NGOUMA

CENTRAFRIQUE

Affrontements au sein du groupe armé FPRC à Ndélé

Dans le nord de la République centrafricaine, à Ndélé, la situation reste tendue après des affrontements intercommunautaires qui ont eu lieu au matin du vendredi 6 mars, entre combattants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC). Les affrontements ont éclaté entre combattants du FPRC, un des quatorze groupes armés qui ont signé l'accord de paix avec le gouvernement, il y a un an. Les combats ont provoqué un important déplacement des populations.

Des rebelles à Ndélé

Dans la soirée du vendredi soir, plusieurs centaines de civils qui ont fui les combats, campaient autour de la base militaire des Nations unies à Ndélé, à la recherche de la sécurité. Parmi eux, se trouvait le préfet de la ville qui a dû être exfiltré par les soldats de la Minusca, après l'attaque de sa résidence, vendredi matin.

C'est l'assassinat, en début de semaine dernière, d'un «colonel» par un général d'une autre ethnie qui est à l'origine des violences. Les deux hommes appartenaient au même mouvement rebelle dénommé FPRC, groupe armé qui contrôle la région.

L'incident a ainsi attisé la tension déjà existante entre les deux communautés. Malgré une médiation tentée par le sultan de Ndélé, des affrontements violents ont éclaté tôt, vendredi matin, entre différentes factions des FPRC. Plus tard, dans la journée, les tirs se sont arrêtés mais la situation restait très tendue.

Pour l'instant, aucun bilan officiel n'a encore été annoncé. On parle de plusieurs dizaines de blessés dont certains dans un état grave, parmi les combattants et les civils.

Gaule D'AMBERT

NECROLOGIE

Monsieur Jacques BAMONANA, responsable du service commercial du journal La Semaine Africaine et famille informent les parents, amis et connaissances le décès de leur mère, sœur et tante Agnès NSAMOUKOUNOU. Elle est morte le vendredi 6 mars 2020 à 18h00 environ Brazzaville suite d'une longue suite d'une longue maladie.

La veillée se tient au n° 14 de la rue des dalettes dénommée Mampouya ma Moussosso (arrêt de bus-barrage Manguier grand séminaire).

Les obsèques sont prévues pour le vendredi 13 mars 2020 à la sous-préfecture de Mayama.

RECEPISSE DE DEPOT
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE POINTE NOIRE
B.P.: 689 / 94 05 33
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE «WELLBORE INTEGRITY SOLUTIONS NETHERLANDS B.V.»
Schipol Boulevard 359, 1118 BJ Schipol, Amsterdam

V/REF:
N/REF. CG/PNR/19 B 415 -20 DA 187
Le Greffier du Tribunal de Commerce DE POINTE-NOIRE certifie qu'il a reçu le 05/03/2020,
P.V. d'assemblée du 27/02/2020
- Changement du siège de l'Etablissement secondaire, Nomination du nouveau Gérant.
Concernant la société
SOCIETE «WELLBORE INTEGRITY SOLUTIONS NETHERLANDS B.V. SUCCURSALES»
Schipol Boulevard 359, 1118 BJ Schipol Amsterdam - PAYS-BAS
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 20 DA 187, le 05/03/2020
R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/19 B 415)

Fait à POINTE-NOIRE, le 05/03/2020.

Le Greffier,
Martin Patrick AMFOULA
Greffier en chef

Tarifs d'abonnement

Congo	
6 mois	
Retrait sur place: 15.600	
Expédié: 23.400	
1 an	
Retrait sur place: 31.200	
Expédié: 46.800	
France, Afrique Francophone	
91 Euros	182 Euros
Autres pays d'Afrique	
96 Euros	
192 Euros	
Europe	
96 Euros	
192 Euros	
Amérique-Asie	
100 Euros	
200 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire en la résidence de Brazzaville
35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA (Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale: 1674, Téléphone: (+242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: officenotarial.mounguenque@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

LALLA BUSINESS
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: 48, rue Yakomas, Poto-Poto, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2019-8 13-00197
(République du Congo)

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associé unique de la société «LALLA BUSINESS» S.A.R.L.U., reçu en la forme authentique le deux mars deux mil vingt, par Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à Brazzaville, enregistré le 03 mars 2020 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 042/7 numéro 0334, il a été décidé:

Le transfert du siège social: du «49, rue Haoussa, Poto-Poto, Brazzaville, (République du Congo)», au «48, rue Yakomas, Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo)».

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 05 mars 2020.

Pour Avis,
Maître Ludovic MOUNGUENGUE,
Notaire.

LES MUCODEC EN 2019: UN BILAN POSITIF POUR LA MAJORITE DES CAISSES DU RESEAU

Le réseau MUCODEC a du vent en poupe. La plupart des Caisses Locales ont réalisé des résultats positifs en 2019, nonobstant la crise économique que traverse notre pays. C'est ce qui ressort des dernières Assemblées Générales (AG) qui se sont tenues du 10 au 25 février 2020 à travers le territoire national. Ce qui veut également dire que la ristourne va être distribuée à tous les sociétaires ayant répondu aux critères de son attribution courant l'année 2019.

Les AGO 2020 ont connu un grand succès

En plus, les sociétaires ont fait montre d'un intérêt manifeste à ces assises de leurs Caisses Locales. Près de 12 000 personnes, venues des 38 Caisses Locales et 7 Points de vente que compte le réseau MUCODEC, ont pris part à travers tout le pays à ces dernières Assemblées Générales avec une moyenne d'environ 300 participants par caisse.

Pour chaque AG, les sociétaires ont eu une certaine appétence pour les informations relatives à l'actualité, au fonctionnement, aux produits et services et au climat social de leur institution qui souffle cette année sur ses 36 bougies.

Les préoccupations des sociétaires, partout dans le réseau MUCODEC, ont porté essentiellement sur:

• La suspension temporaire de travail en début d'année;

• La différence entre les cautions (avaliseurs) et l'assurance sur les prêts;

• Le traitement des dossiers de succession;

• La situation des salaires virés après décès de sociétaires;

• Les conditions à remplir pour bénéficier de la ristourne;

• Le problème des guichets non opérationnels dans les CLM;

• La problématique de l'augmentation du parc des distributeurs de billets dans le réseau MUCODEC;

• La gestion des files d'attente;

• La durée de traitement des dossiers de crédit et les raisons des différences de plafonds de validation de ceux-ci par les comités d'engagement variant d'une CLM à une autre;

• La durée de la période des appels à candidatures aux conseils d'administration des CLM;

• Les interrogations sur la création de la banque et pour lesquelles une annonce a été faite: elle va être créée cette année et portera le nom de «Banque Mutuelle du Congo (BMC)».

Une vue des participants

Ces rencontres bilancielles 2020 se sont articulées en deux temps. Les sociétaires ont d'abord eu droit aux Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) ayant consisté en l'adoption des statuts et règlements intérieurs actualisés des Caisses Locales, pour répondre à des recommandations de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), avant de prendre connaissance du bilan de l'exercice 2019 et des projections de 2020 de leurs caisses à travers les traditionnelles Assemblées Générales Ordinaires (AGO). Conduites par les Présidents et les Gérants des caisses, ces assises ont connu, cette année, la participation d'un représentant de la Fédération, lequel était porteur d'un message sur les résultats et les ambitions du groupe.

On retiendra du déroulement des AG 2020 les principales informations suivantes :

• Le bilan positif des MUCODEC en 2019

• Le renouvellement des conseils d'administration et l'entrée de nombreuses femmes et jeunes dans les instances de gestion de plusieurs Caisses Locales;

• La disponibilité de la carte monétique GIMAC permettant de faire des retraits sur les automates des autres banques au Congo et en zone CEMAC;

• Le lancement du crédit sans avaliseur courant 2019, jusqu'à 10 millions;

• Le lancement d'une application de gestion de compte à distance, à partir du téléphone portable du sociétaire;

• La redynamisation de l'offre «crédit à l'agriculture»;

• La possibilité de retrait aux DAB du Transfert d'argent MUCO Express;

• Et la signature du partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (dont MTN) sur le retrait des transferts Mobile Money sur les distributeurs de billets du réseau MUCODEC.

Les assemblées Générales ont permis le renouvellement des membres des Conseils d'administration des caisses et aussi la programmation de leurs remises de mandats. En 36 ans d'existence, les Assemblées Générales constituent un des piliers statutaires permettant de mettre en évidence l'esprit démocratique et la représentation des sociétaires par leurs pairs à la gouvernance de ce plus grand réseau de microfinance en République du Congo.

CORONAVIRUS

Le Pape invite à vivre cette période avec la force de la foi

Après la récitation de l'Angélus depuis la Bibliothèque du palais apostolique, le Pape François a prié pour toutes les personnes *«qui souffrent de l'épidémie actuelle de coronavirus et à tous ceux qui s'en occupent».*

Je me suis beaucoup souvenu d'eux en ces jours de retraite. Je me joins à mes frères évêques pour encourager les fidèles à vivre cette période difficile avec la force de la foi, la certitude de l'espérance et la ferveur de la charité. Que le temps du Carême nous aide à donner un sens à l'Évangile également à ce moment d'épreuve», **a ainsi affirmé le Saint-Père.**

Après l'Angélus, la prière du Pape pour le peuple syrien

À l'issue de l'Angélus, le Pape François est finalement apparu par surprise à la fenêtre du Palais apostolique pour saluer et bénir les fidèles présents de manière clairsemée sur la place Saint-Pierre.

En raison de l'ampleur particulière de l'épidémie du Covid-19 en Italie, l'audience générale du mercredi 11 mars se déroulera également en vidéo. Ces mesures sont rendues nécessaires pour éviter la propagation du coronavirus par des attroupements aux contrôles de sécurité qui se trouvent aux entrées de la Place.

En conformité avec les décisions de la Direction de la Santé et de l'Hygiène du Vatican, la participation des fidèles aux messes matinales du Saint-Père à la Maison Sainte-Marthe est également suspendue jusqu'au dimanche 15 mars. Le Pape célèbrera l'Eucharistie en privé.

Le nord de l'Italie en quarantaine

Face à la propagation de l'épidémie, les autorités italiennes ont pris des mesures d'une ampleur sans précédent en plaçant le nord du pays - Lombardie et Vénétie- en quarantaine. Quinze millions de personne sont concernées. Toute entrée ou sortie de ces zones sont interdites. Toutes les manifestations culturelles, sportives ou religieuses sont interdites, et les discothèques, cinémas, théâtres, pubs, écoles de danse et autres lieux similaires devront également fermer leurs portes jusqu'au 3 avril, selon ce même décret.

Dans un tweet, le patron de l'OMS a salué des *«mesures audacieuses et courageuses»* **les qualifiant de** *«véritables sacrifices»* **des Italiens.**

A l'initiative du diocèse de Rome, le 11 mars sera une journée de jeûne et de prière pour l'Italie et le monde.

(Sources Vaticanes)

Le Pape François récitant l'angélus en vidéo depuis la Bibliothèque apostolique, le 8 mars 2020

Fermeture des musées du Vatican

Un communiqué de la Salle de presse du Saint-Siège a informé de la fermeture, entre autres, des musées du Vatican.

En coordination avec les directives prises par les autorités italiennes, un certain nombre de mesures ont été adoptées dimanche 8 mars 2020, pour empêcher la propagation du Covid-19; elles seront observées dans les dicastères et autres organismes du Saint-Siège ou liés à celui-ci et dans le Gouvernorat de l'État de la Cité du Vatican.

Ces mesures comprennent la fermeture préventive, jusqu'au 3 avril 2020, des musées du Vatican, du bureau archéologique de Saint Pierre, des musées des villas pontificales et des musées des basiliques pontificales.

A cette occasion, il est rappelé qu'à ce jour, un seul cas positif au Covid-19 a été recensé au Vatican; il s'agit d'un sujet externe qui s'est rendu au centre de soins de la Direction de la Santé et de l'Hygiène du Vatican pour un examen médical de pré-recrutement. Les 5 personnes qui ont été en contact étroit avec lui au cours de ces examens ont été mises en quarantaine préventive.

(D'après Vatican.news)

Une vue de la chapelle Sixtine

CORONAVIRUS

Suspension de toutes les messes publiques en Italie jusqu'au 3 avril

L'épidémie de coronavirus, qui provoque la mise en quarantaine de 15 millions d'Italiens, a de graves conséquences sur la vie de l'Église dans l'ensemble du pays. Conformément aux décisions drastiques prises par le gouvernement italien, la Conférence épiscopale du pays a annoncé dimanche 8 mars 2020 soir la suspension de toutes les cérémonies religieuses publiques jusqu'au 3 avril.

Un couple priant dans une église au nord-ouest de l'Italie, le 8 mars 2020, dans une région mise sous quarantaine

Cette décision inédite implique l'annulation des messes en semaine comme le dimanche, mais aussi le report des mariages et l'interdiction des cérémonies d'obsèques, une décision particulièrement douloureuse dans cette période de surmortalité induite par le coronavirus.

L'Église italienne assume cette décision en s'appuyant sur le décret gouvernemental qui est entré en vigueur le dimanche 8 mars 2020, et qui suspend explicitement au moins jusqu'au vendredi 3 avril «les cérémonies civiles et religieuses, y compris les funérailles» dans la totalité du territoire italien.

La Conférence épiscopale reconnaît que cette décision très grave provoque «des souffrances et des difficultés» parmi les prêtres et les fidèles, mais elle assure travailler de concert avec le gouvernement dans un effort civique de lutte contre la propagation du virus et de préservation de la santé publique.

Maintien de l'ouverture des églises

Pour le moment toutefois, les églises restent ouvertes en journée pour les visiteurs individuels qui souhaiteraient se recueillir, avec la consigne de laisser une distance de sécurité d'au moins un mètre entre chaque fidèle.

Les messes publiques étaient déjà suspendues depuis la fin du mois de février dans certains diocèses du nord de l'Italie, et notamment à Milan, le plus grand diocèse du monde en nombre de prêtres incardinés. Cette mesure s'étend désormais à toute la péninsule, y compris Rome et le Vatican, où la messe matinale du Pape est maintenant télévisée, mais se tient sans public physique dans la chapelle de la Maison Sainte-Marthe.

(D'après Vatican.news)

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'école catholique de Brazzaville en avant-première

La Journée internationale des droits des femmes que l'Humanité célèbre le 8 mars de chaque année, est bien intégrée dans notre culture locale. Chaque année, l'on note une mobilisation croissante des femmes spécialement, réunies en collectivités, en mutuelles pour commémorer cette journée, en souvenir de la reconnaissance des droits des femmes. Cette journée est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, et son origine s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes au début de XXe siècle (en ligne sur le site http: 8 mars.info/histoire). Les écoles catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville (Congo) se sont données rendez-vous le samedi 7 mars 2020, à la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, dans le deuxième arrondissement, pour une conférence-débat sur le thème: «Je suis la génération égalité: levez-vous pour les droits des femmes?», suivie d'une messe d'action de grâce et d'une après-midi récréative. Je suis flattée par le contenu du thème retenu cette année, qui à mon avis, nous interpelle tous: une invite est faite à l'humanité tout entière et à chacun personnellement, homme et femme, de se lever. Se lever pourquoi faire concrètement? Pour changer notre regard sur l'autre; Pour un vrai dialogue interculturel; Pour déconstruire les stéréotypes qui minent notre société; Pour un monde plus agréable.

Il me semble impossible de parler des droits des femmes sans évoquer le genre c'est-à-dire, le rapport homme/femme dans la gestion de la société. C'est ainsi que dans ma réflexion, je ne manquerai pas de faire mention de l'homme et de la femme. Nous parlons bien de la Journée Internationale des droits des femmes et non de la Journée Internationale des femmes. En tant que communauté humaine, l'invitation nous est faite, de nous intéresser à cette célébration par respect pour toutes ces femmes martyres des injustices sociales de par le monde. Peut-on parler des droits des femmes en excluant les hommes? Indubitablement non. C'est ensemble et dans un effort incessant que nous avons à relever le défi que je me permets de nommer: changement de regard, dialogue interculturel, déconstruction des stéréotypes en vue d'un monde plus agréable.

Une vue des participants au Conseil diocésain de l'Ecole catholique (Ph. d'arch)

La capacité à changer notre regard sur l'autre

Dieu les fit homme et femme, nous dit le livre de la Genèse (Gn.1, 27). Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, nous sommes des fruits de l'amour incommensurable de Dieu. Dieu nous a créé différent: chacun est unique en son genre. Cependant, nous sommes égaux en droit et en dignité. Si ces schèmes sont bien enracinés en nous, nous n'aurons pas un regard discriminatoire sur l'autre. Pour reprendre les mots de cet homme de Dieu et de culture Engelbert Mveng, chacun pourrait faire sien ces mots de ce Jésuite camerounais «En Afrique c'est l'homme que l'on aime, parce qu'il est homme tout simplement comme nous» (Engelbert Mveng, Balafon, Editions Clé, Poésie, P.24, 1997). Pour dire que si nous sommes la génération égalité, la discrimination ne doit pas avoir de l'emprise sur nous. Changer de regard c'est encourager la complémentarité, tout en valorisant les talents de l'autre. C'est accepter l'autre dans le respect de la différence. C'est purifier notre regard en adoptant celui de Dieu. Notre Dieu qui ne fait pas de différence entre les personnes. C'est finalement être capable de dire à l'autre, tu es créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ainsi, il nous faudrait en toute vérité interroger notre culture.

La capacité d'entreprendre un vrai dialogue interculturel

La culture pour reprendre la définition de Tylor, peut se définir comme «ce tout complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes les autres aptitudes acquises par l'humain» (Tylor, in Achiel Peelman, l'Inculturation, Desclées/Novalis, Coll. L'Horizon du Croyant, 1989, P.43). La culture est foncièrement toute une conception de vie qui s'apprend. Alors entreprendre un dialogue franc consiste à revisiter notre culture, en termes d'acquis. Notre culture, qu'elle soit traditionnelle ou moderne, regorge, à la fois des valeurs, que nous avons à préserver jalousement et aussi des choix faits au nom de la culture qui sont, en réalité, de véritables obstacles à l'épanouissement de la personne. Prenons le cas de l'instruction dans la culture traditionnelle: le garçon est facilement envoyé à l'école tandis que la fille reste auprès de sa mère. Un autre exemple est la filialisation de la formation: certains métiers à tendance féminine tels que le secrétariat, l'enseignement au primaire.

Nous pouvons puiser des exemples du même genre dans le cercle familial africain, dans la société moderne, où faire la cuisine ou effectuer le nettoyage est du ressort de la femme: un homme n'a rien à faire à la cuisine, ni à la vaisselle…etc. Faire la vaisselle, cuisiner est-ce des tâches avilissantes pour l'homme? Les communautés religieuses masculines, à ce propos peuvent servir de leçon de vie à notre société. Comment parler de l'égalité dans ce cas?

La capacité à déconstruire les stéréotypes qui minent notre société

Les stéréotypes peuvent désigner un ensemble de croyances acceptées sans réflexion, collectivement partagées, attribuant une caractéristique simplifiée

(Suite en page 10)

COLLOQUE CONTINENTAL SUR LA MISSION AD GENTES POUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE À OUAGADOUGOU

Repérer les atouts et les faiblesses de la mission évangélisatrice en Afrique francophone

Le Centre Cardinal Paul Zoungrana de Ouagadougou au Burkina Faso a abrité du 28 janvier au 1er février 2020, le Colloque continental sur la mission Ad Gentes pour l'Afrique francophone, sur le thème: «Témoigner, annoncer et célébrer la foi dans la mission d'évangélisation en Afrique aujourd'hui.» Quatorze directeurs nationaux des Œuvres pontificales missionnaires (OPM) de l'Afrique francophone y ont pris part. Le Congo-Brazzaville y a été représenté par l'abbé Gélase Armel Kema, directeur national des OPM. Quinze conférenciers venus de différents pays d'Afrique et d'ailleurs ont secrété la connaissance en présentant des communications sur divers sujets soumis à leur compétence.

Une vue des participants au colloque continental, à Ouagadougou

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot d'accueil du cardinal Philippe Ouédraogo, archevêque de Ouagadougou, l'allocution de Mgr Laurent Lompo, évêque responsable des OPM du Burkina Niger, l'allocution de Mgr Laurent Dabiré, président de la Conférence épiscopale du Burkina Niger et l'allocution de Mgr Pier Giorgio Bertoldi, nonce apostolique.

Ce colloque ayant une centaine de participants s'est situé dans le cadre de la célébration du centenaire de la lettre apostolique maximum illud du Pape Benoît XV, du 30 novembre 1919. Il a été organisé par l'Union pontificale missionnaire et les Œuvres pontificales missionnaires pour réfléchir sur les questions théologiques, bibliques, socio anthropologiques, pastorales, etc. que soulève la praxis missionnaire dans les pays francophones d'Afrique. Dans une perspective interdisciplinaire, des chercheurs ont planché sur ces problématiques afin de dynamiser l'action missionnaire ad gentes comme paradigme de l'agir chrétien et de l'être Eglise-Famille de Dieu.

Coordonné par l'abbé Antoine de Padou Pooda de l'Université pontificale urbanienne de Rome, ce colloque a eu pour président du comité scientifique composé de neuf membres, l'abbé Valentin Dabiré du Grand séminaire Saint Jean Baptiste de Ouagadougou tandis que la logistique a eu pour responsable, l'abbé Isidore Nombré de la Direction nationale des OPM du Burkina Faso.

L'objectif global de ce colloque a été de réfléchir sur les défis de l'action missionnaire dans l'Église-Famille de Dieu en Afrique francophone aujourd'hui. Au nombre des objectifs spécifiques, il y a eu : repérer les atouts et les faiblesses de la mission évangélisatrice en Afrique francophone; dégager quelques sentiers et chantiers importants que les activités missionnaires pourraient déblayer dans le présent comme dans l'avenir; préconiser des pistes de solutions et des recommandations pour un renouveau de l'évangélisation.

Au sujet de de la méthodologie, il s'est agi essentiellement d'une rencontre de réflexion entre chercheurs sur les problématiques de la mission dans les pays francophones d'Afrique. Les conférenciers ont eu 45 minutes et les panélistes 25 mn pour exposer leurs thèmes. Au terme des présentations, les échanges ont suivi. Tous les intervenants ont participé aux travaux de réflexion du début jusqu'à la fin du colloque.

Six communications ont caractérisé ces assises de Ouagadougou: le père Paul Béré du Burkina Faso a exposé sur: «Traduction du langage évangélique et théologique dans l'annonce de l'Évangile en Afrique aujourd'hui», le père Samuel Komlavi Amaglo du Togo a entretenu les participants au colloque sur: «Munus de la jeunesse africaine dans la mission évangélisatrice en Afrique», la communication du père Donald Zagore de Côte d'Ivoire s'intitulait: «L'Évangile du Règne de Dieu et le développement humain intégral face à la lutte contre la corruption», celle de l'abbé Lucien Niyonzima du Burundi a eu pour thème: «Les forces et les ambiguïtés du catholicisme missionnaire: approche critique des conversions massives pour une évangélisation en profondeur de l'Afrique». L'abbé Léonard Santedi Kinkupu, de la République Démocratique du Congo (RDC) a nourri les participants sur le thème: «La missio ad gentes de Maximum Illud a Evangelii Gaudium: receptio africaine». Enfin l'abbé Benjamin Akotia du Togo a exposé sur: «Église-famille de Dieu, communautés chrétiennes de base dans la mission ad gentes».

Le premier panel animé respectivement par l'abbé Mathieu Sama du Burkina Faso, sur le thème: «Religions et construction de la paix en Afrique», l'abbé Amadou Kizito Togo du Mali sur: «Foi chrétienne et extrémisme religieux» et le père Jean Farah du Liban sur: «Annonce de l'Évangile en contexte musulman et dialogue islamo chrétien» a été suivi d'un deuxième animé respectivement par sœur Christiane Baka de Côte d'Ivoire sur: «La foi chrétienne face aux nouveaux mouvements religieux et ésotériques en Afrique», par l'abbé Antoine de Padou Pooda du Burkina Faso sur: «Inculturation et/ou interculturalité dans les Églises locales africaines» et par l'abbé Jonas B. Anawia du Togo sur: «La missio ad gentes» à l'ère de la Nouvelle évangélisation». Le troisième panel a eu pour animateurs: sœur Epiboué Marguerite Bakorba du Burkina Faso, père Benjamin Sombel Sarr du Sénégal et l'abbé Jean-Marie Vianney Samarwa du Rwanda, respectivement sur: «Le rôle de la femme dans la mission en Afrique contemporaine», «Évangélisation et sorcellerie» et «La problématique des moyens financiers et les activités missionnaires en Afrique».

A la fin du colloque les participants ont formulé des recommandations à l'endroit des conférences épiscopales: créer dans les universités catholiques des départements des arts et cultures africains (peinture, architecture, sculpture, musique, danse et chorégraphie) en vue de la conservation, du développement et de la transmission du vécu de la foi; créer des laboratoires de recherches interdisciplinaires au niveau des Conférences épiscopales nationales; élaborer un compendium de Pacem in terris et de tous les messages des papes sur la paix, qui sera un outil à l'usage des commissions justice et paix; élaborer un module de formation au dialogue interreligieux comprenant: la formation à la pastorale missionnaire, une pédagogie du dialogue interreligieux, la rencontre de l'autre en contexte de pluralisme religieux, une approche critique des différentes formes de religiosités et des groupes ou mouvements ésotériques; constituer une banque de données des institutions éducatives de l'Eglise catholique en Afrique du préscolaire à l'université, en y indiquant les programmes de formation ou d'enseignement; repenser le système éducatif afin de le réorienter de la compétition vers la coopération, pour promouvoir la solidarité et la fraternité universelle; faire une réception africaine, dans les revues africaines, des documents pontificaux sur la mission depuis Maximum Illud; repenser la vocation des Communautés Chrétiennes de Bases (CCB) pour en faire des lieux de rencontres et d'hospitalité; mettre en place dans les Conférences épiscopales nationales des observatoires de la vie sociopolitique et économique de nos pays; trouver de nouvelles formes de conscientisation des fidèles laïcs sur la nécessité de leur participation financière à la mission des Eglises locales.

Gislain Wilfrid BOUMBA
(Sur les notes de l'abbé Armel KEMA, directeur national des OPM)

(Suite de la page 9)

et exagérée à un groupe d'individus. Les stéréotypes et les préjugés sont fabriqués par la culture, les médias et l'expérience. Il nous faudrait aussi dialoguer avec notre culture, la culture entendue comme ce tout complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le monde, les lois, les coutumes et toutes autres aptitudes acquises par l'humain comme membre d'une société (Tylor in Achiel Peelman, l'inculturation, Desclées/Novalis, Coll. L'Horizon du Croyant 1989, P.43). Dans un monde où les préjugés précèdent les personnes, on accepte ou rejette facilement autrui en fonction de son appartenance: le sexe d'un individu influe sur ses relations à autrui. Dès lors, la différence homme/femme est non seulement biologique ou physique, mais aussi culturelle. En guise d'exemple, des études de psychologie sociale montrent, que suivant les cultures ou les pays, les femmes peuvent être plus timides ou encore plus courageuses que les hommes, vice-versa.

Devant une telle réalité, un travail de déconstruction des stéréotypes nous parait une piste cruciale pour espérer tendre vers l'égalité. Il s'agit de lutter contre les discriminations purement liées au sexe. Les acteurs de l'éducation sont, à mon avis, bien placés pour conduire à bien ce processus de déconstructions des stéréotypes défavorables au respect de la dignité de la personne. Suivant leur éducation, il y a des personnes qui se montrent résilients et qui s'épanouissent malgré le contexte culturel. Cependant il y en a d'autres qui ont besoin de se faire aider, accompagner pour y parvenir à valoriser leurs droits. Ainsi serons-nous tous capables de nous lever pour défendre nos droits, en vue d'un monde beaucoup plus agréable.

Bâtir une société plus agréable

Le rêve est permis et peut se transformer en réalité. La mission nous incombe tous. Homme/femme de faire de bons choix pour une société plus humaine. Ainsi, l'égalité ne sera plus un simple slogan du moment, mais une réalité. Notre société deviendra plus agréable si nous réussissons à focaliser notre attention sur des valeurs respectueuses de la personne. Travaillons à bannir le langage qui frise le mépris, l'intolérance, le complexe d'infériorité ou de supériorité, le manque d'amour vis-à-vis de l'autre. Homme/femme, nous sommes tous créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Au nom de l'égalité, comment ne pas mettre ensemble nos talents au service pour transformer le monde? Comment ne pas repenser la place de la femme de notre société?

Sœur Thècle Saurelle BAHAM-BOULA
Religieuse Congolaise du Rosaire

PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Philippe Mpassi, deuxième berger du Renouveau charismatique,rappelé à Dieu

Le Renouveau charismatique de la paroisse Ndona Marie de Mfilou vient de perdre Philippe Mpassi, celui qui fut le deuxième berger du Renouveau charismatique, depuis la création en novembre 1973, par le révérend Auguste Durand, dont M. Isidore Loutoumba fut le premier berger. Il sied de rappeler que Tâta Isidore Loutoumba est le père de l'abbé Luc Augustin Loutoumba, fils de la paroisse et actuel curé de la paroisse Saint Jean Apôtre de Kinsoundi. Ils se retrouvaient chaque dimanche à 15 h, pour invoquer l'Esprit Saint avec quelques catéchistes. Tata Mpassi est décédé le 30 janvier 2020 au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, à l'âge de 78 ans, puisqu'il est né le 5 mars 1942. La veillée mortuaire a eu lieu à son domicile, sis 64 rue Mabiala Mâ Nganga, quartier Moutabala Mfilou, dans le 7e arrondissement de Brazzaville. Le grand charismatique qu'il était, laisse un grand vide au sein de la paroisse en général, et du Renouveau charismatique, en particulier.

Philippe Mpassi

La messe de ses funérailles a été célébrée par l'abbé Raymond Nzonzi, curé de la paroisse Ndona Marie et concélébrée par le père Begnito Makaya, curé de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Kingouari, père Arnaud Rodrigue Nganga, vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, les abbés Olivier Rosel Mikoli, administrateur de la paroisse Notre-Dame du Suffrage de Moussosso et Ngapoko, Chancelvy Nguimbi, vicaire de la paroisse Notre-Dame de la Miséricorde Divine de l'Ile Mbamou.

Parmi les participants à cette messe, il y a eu l'honorable Sylvain Samba, député de la 1ère circonscription de Mfilou-Ngamaba, Joseph Maloumbi «Débat», berger diocésain du Renouveau charismatique, Marcel Kombo, vice-berger, Isidore Loutoumba, accompagnateur du Renouveau charismatique à Ndona Marie, premier pionnier spirituel (1973 – 1990), des responsables diocésains de La Supplique, les membres des mouvements d'apostolat venus d'autres paroisses, des religieux et religieuses ainsi que les amis et connaissances du défunt.

L'émotion a été grande, lorsque le corbillard est arrivé dans l'enceinte de la paroisse. Le souvenir de Tâta Mpassi est encore vif dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et aimé.

L'animation liturgique a été assurée par la chorale Père Durand de l'annexe Saint Théophile de Ngamoukassa Mfilou.

Dans son homélie, l'abbé Chancelvy Nguimbi a mis en exergue les qualités qu'incarnait le disparu. Il était sensible aux souffrances des autres. Il était bon, il a servi le Christ, pionnier de la création de la chorale Père Durand. La foi de Tata Mpassi a eu des œuvres, profitons de ses vertus afin que nous les mettions en pratique. Il était exceptionnel. Car après avoir laissé les charges à la tête du Renouveau, il n'a pas pensé quitter ce mouvement d'apostolat jusqu'à son dernier jour. Il a été mis en terre au cimetière privé Mâ Campagne, le 11 février 2020.

Qui était Philippe Mpassi?

Fils d'Hubert Moundziala et de feue Véronique Kouvoua, Philippe Mpassi a été baptisé le 3 mai 1942 à Kibouendé. Il a reçu l'eucharistie le 12 août 1956 à Kibossi et sa confirmation le 26 mai 1957 à Goma Tsétsé et enfin la consécration à la Sainte Vierge Marie (Scapulaire), le 25 mai 1958, à Goma Tsétsé. Marié à Mme Monique Diakuka, le 27 mai 1989, en la paroisse Ndona Marie de Mfilou, actuelle présidente de l'Archiconfrérie Notre-Dame du Perpétuel Secours (La Supplique) et membre du Conseil pastoral de Ndona Marie. Le défunt laisse 6 enfants dont 5 garçons et une fille. Il fut parmi les 1ers élèves comptables du lycée technique 1er mai. Il en sortira lauréat du Bac option Comptabilité-Gestion. Il sera recruté à l'Office national du commerce (OFNACOM), comme directeur régional poste qu'il va occuper jusqu'à la fin de sa carrière qui coïncidera avec le déclin et la cessation d'activités de cette société.

Le président du Conseil pastoral paroissial de Ndona Marie a adressé ses condoléances les plus attristés à la famille éprouvée.

Juvet Pierre NGOUONO
Secrétaire général du Conseil pastoral paroissial de Ndona Marie de Mfilou

Ils ont dit. . .

Jean Claude Mifoundou, ancien berger du Renouveau charismatique de Ndona Marie, actuel vice-président du Conseil pastoral paroissial: «Je garde de lui le souvenir d'un homme humble, pétri de connaissances. Mais très humble et respectueux. C'est son humilité qui m'a marqué de travailler avec lui à l'ouverture de l'œuvre médicale catholique Saint Joseph de Ndona Marie».

Gérard Missamou, président de l'Archiconfrérie Saint-Esprit et membre du Conseil pour les affaires économiques de Ndona Marie: «Un homme jovial, très amusant et direct dans ses partages en parole et en actes».

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
55, rue Lénine, 2e étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II, (Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Moungali, Brazzaville, République du Congo
Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.071; E-mail: aymarbadika@yahoo.fr
aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 39, rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2018-B13-00015

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique statuant dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire, dressé le 13 novembre 2019, en la forme authentique par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 14 novembre 2019, sous Folio 208/2 Numéro 1855, l'associé unique de la société PRODIPHARM INTERNATIONAL CONGO, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, 39, rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, République du Congo, immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00015, a décidé:

De la modification de l'objet social de la société: L'objet social de la société est modifié ainsi qu'il suit:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La promotion des produits pharmaceutiques ;
-La prestation de services dans le domaine ci-dessus cité.

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement ;

Du transfert du siège social: Le siège social de la société, précédemment situé au numéro 39 de la rue Bandas, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo, est transféré au numéro 114, de l'avenue de France, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo.

De la mise à jour des statuts: Les statuts mis à jour ont été reçus le 13 novembre 2019 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire, dûment enregistrés à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 14 novembre 2019, sous Folio 208/3 Numéro 1856.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué le 20 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Les formalités d'inscription modificative: Les formalités ont été accomplies le 20 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville.

Pour insertion légale

Maître Audrey Aymar
MVOUMBI BADIKA.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE CENTRE POLYCLINIOUE DENTAIRE SARL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 25 Novembre 2019, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 21 Février 2020, sous le folio 036/1 N° 078, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: CENTRE POLYCLINIQUE DENTAIRE, en sigle «C.P.D.»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Dix millions (10 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de cent mille (100 000);
Siège social: 2, Rue Loango, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo; La société a pour objet, en République du Congo;

L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste, implantologie, et généralement toutes opérations conformes à l'ordre public et à la règlementation des chirurgiens-dentistes en vigueur, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social principal;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur MANTOT Eric Alain;
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00023 du 06 Mars 2020.

Pour insertion légale

Maître Léole Marcelle KOMBO

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

REMERCIEMENTS

Au nom de la Famille, OGOMBE, Madame Marie Thérèse AVEMEKA remercie du fond-du cœur, parents, amis et connaissances pour le soutien multiforme apporté de loin ou de près, suite au décès de Mme EBONDZAKONGO née AVOULI Agnès, survenu le 14 février 2020 à Brazzaville.
Ces remerciements sont accompagnées de prières incessantes et de pensée très personnelles.

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE
B.P.: 689 – TEL.: 94 05 33
REPU BLIQUE DU CONGO

SOCIETE «MONJASA SARLU»
102, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-ville,
B.P: 760./Pointe-Noire

V/REF:
N/REF: CG/PNR/15 B 753 - 20 DA 189

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE POINTE-NOIRE certifie qu'il a reçu le 05/03/2020, P.V. d'assemblée du 10/02/2020
- Dissolution anticipée de la société.

Concernant la société
SOCIETE «MONJASA SARLU»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
102, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-ville, B.P.: 760.
Pointe-Noire/CONGO

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 20 DA 189, le 05/03/2020
R.C.C.M POINTE-NOIRE (CG/PNR/15 B 753)

Fait à POINTE-NOIRE, le 05/03/2020,

LE GREFFIER,

Maître Martin Patrick ANFOULA,

Greffier en chef.

Changement de nom

Dans le cadre de la procédure de changement de nom, je m'appelais MENAKI Joachim Parfait de naissance.

Désormais après la procédure, je m'appellerais MERLE Joachim Parfait.

Toutes procédure anciennes restent caduques, à compter de la date de publication.

NOSTALGIE

Pierre Moutouari, l'homme aux deux disques d'Or avec ''Missengué'' et ''Aïssa''

Artiste talentueux de renommée internationale, auteur-compositeur et interprète, Pierre Moutouari est détenteur de deux disques d'Or avec ses chansons ''Missengué'' et ''Aïssa'', deux tubes qui ont fait danser de nombreux mélomanes au Congo et en Afrique, au milieu des années 80. Actuellement, il vit à Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Il n'est plus très visible sur scène, mais lorsqu'il a la possibilité de se produire, il fait montre de son talent.

Pierre Moutouari

Excellent chanteur et danseur, il a commencé sa carrière en 1968 et est issu d'une famille de musiciens, à l'image de son aîné Kosmos, un ancien des orchestres Les Bantous de la capitale et Le Peuple du Trio Cepakos, ainsi que de son cadet Michel Moutouari, un ancien de l'orchestre Hydro-Music, ainsi que de l'une de ses filles, Michaëlle. La même année, il obtient le premier prix du concours des chanteurs amateurs, organisé par le Ministère de la culture.

En 1969, il fait partie de l'orchestre Sinza Kotoko et lance les chansons ''Mahoungou'', ''Maloukoula'', ''Vévé'' qui font tabac dans la sous-région Afrique centrale. En 1982, avec l'album ''Missengué'', enregistré à Paris (France), il débute réellement sa carrière internationale. Cet opus lui permet d'obtenir son premier disque d'Or. Auréolé par ce succès, il fait le tour de l'Afrique. Dans cet élan, il enregistre l'album ''Tout bouge'', avec le tube ''Aïssa'', et décroche son deuxième disque d'Or. En compagnie des artistes tels que Miriam Makéba (Afrique du Sud), Aïcha Koné (Côte d'Ivoire) et Khaled (Algérie), Pierre Moutouari empoche le trophée Ngouomo Africa, à Kinshasa, en 1994. En 2013, à Ouagadougou, il obtient le prix Kundé d'Or, qui couronne l'ensemble de sa carrière.

La plupart des chansons de Pierre Moutouari sont dédiées à ses frères africains. Il ne sait pas faire la différence entre les gens. Abidjan, plaque tournante du show-biz en Afrique à une certaine époque, l'a beaucoup aidé dans l'évolution de sa carrière internationale.

Pierre se veut être quelqu'un d'indépendant qui se sent chez lui partout en Afrique. Avec les revenus de ses spectacles à travers le monde, il a monté des petites unités de production qui le soutiennent pour éviter les caprices des producteurs. Il l'avait fait parce que l'argent se volatilise vite. «En Europe, les artistes s'en sortent parce que dès qu'ils ont du succès, ils engagent un gestionnaire qui s'occupe de leur argent, ce n'est pas le cas en Afrique», estimait-t-il. Le succès récolté avec ''Missengué'' lui avait permis de devenir producteur et racheter tous ses produits.

Avec la guerre atroce survenue dans le pays, Pierre Moutouari avait tout perdu. Il s'était installé dans un certain nombre de pays, avant de revenir, notamment à Pointe-Noire et où il avait monté ''L'espace Pierre Moutouari'', ainsi qu'une fondation qui lui permet d'aider les personnes âgées.

Pierre Moutouari n'a pas tourné le dos à la musique, mais, il n'arrive pas à sortir des œuvres qui dépassent ses anciens succès. Il oscille entre Paris et Pointe-Noire, et a donné plusieurs concerts un peu partout. Cela l'a beaucoup aidé. Et, il a toujours affirmé que «l'artiste doit éduquer, rentrer dans le social et conseiller. Les jeunes artistes doivent éviter la mendicité, en évitant de citer les noms des gens dans leurs compositions. Il faut aussi lutter contre la piraterie qui ruine les artistes.»

Alain-Patrick MASSAMBA

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC)

Une rencontre autour du recueil «L'appel du Kilimandjaro»

Après «Pour une nouvelle gouvernance du Congo-Brazzaville», «Métempsychose constitutionnelle en République du Congo», «Crise et décadence de l'Afrique» et «La saison des perversions», Julien Makaya Nzoundou a signé, en octobre 2019, aux Editions Kindle Direct Publishing, «L'appel du Kilimandjaro». Ce recueil de poèmes de 71 pages était au centre d'une rencontre littéraire, le 27 février 2020, à l'Institut Français du Congo (IFC) de Brazzaville, qui s'est déroulée en présence de plusieurs férus de littérature. Le tout sous la modération de l'écrivaine Winner Dimixion Perfection, enseignante à la Faculté des lettres, arts, et sciences humaines (FLASH) de l'Université Marien Ngouabi et critique littéraire.

Julien Makaya Nzoundou Winner Dimixion Perfection.

Le recueil de Julien Makaya Ndzoundou a pour préfacier l'écrivain Pierre Ntsemou. L'auteur l'a dédié à son père et il y rend hommage aux écrivains Tchicaya U Tam'si (Congo Brazzaville), Léopold Sédar Senghor (Sénégal) et bien d'autres.

Expliquant le titre de son ouvrage, Julien Makaya Ndzoundou a affirmé: «Le mont Kilimandjaro est le sommet culminant le plus élevé d'Afrique. Donc, ''L'appel du Kilimanjaro'', je l'ai écrit pour partager mes émotions, sentiments, réflexions avec le public sur les maux qui sont à l'origine de l'involution de l'Afrique, depuis la traite négrière, jusqu'à l'époque actuelle, pour dire au monde que le sang de Um Nyobe, Olympio, Boganda, Lumumba, Cabral, Sankara, etc. n'a pas été versé pour rien. Il faut que l'Afrique se ressaisisse parce qu'elle a tous les atouts pour aller de l'avant. L'appel du Kilimandjaro traite toutes ces problématiques, la problématique de l'Afrique, c'est aussi la lutte contre les violences à l'égard de la femme. L'appel de Kilimandjaro est également l'émergence de l'Afrique, la lutte contre l'injustice, les anti-valeurs. Les questions de la femme et de l'enfant font également partie de L'appel du Kilimandjaro. ''Le monde est fou'', évoqué dans la page 53, avec ''Tout est à vendre'', le sexe, les diplômes, les galons et les grades. ''Le monde est fou'', avec la mauvaise femme qui cocufie son époux, s'endette sans peur. Mais, le monde est aussi beau avec les textes comme ''Vénération'', ''Symphonie encochée'', ''Sublimation'', ''En souvenir de Martine'', ''A la comtesse des airs'' et ''Nostalgie'' qui dressent un tableau plus reluisant de la femme dont la beauté et la bonté constituent une source ou l'homme vient s'abreuver.»

La couverture du livre

Winner Dimixson, qui a apprécié l'œuvre de Julien Makaya Nzoundou, tant du point de vue du fond que de la forme, a dit que ''L'Appel de Kilmandjaro'' est une œuvre très touchante. «Julien Makaya est un écrivain de l'espoir, parce qu'il a cette capacité de faire l'approche analytique de la société. Il distingue deux catégories de femmes: la femme vertu, lumière, amoureuse de son époux, et la femme stupide, voleuse. Donc, du haut de la montagne (Kilimandjaro), il observe toutes ses créatrices au féminin et livre donc cette réalité pour le bien de tous», a-t-elle ajouté.

Né en République du Congo, Julien Makaya Ndzoundou est psychologue, enseignant à l'Université Marien Ngouabi, essayiste, expert en psychopathologie du sida et en management des projets.

Il est également promoteur des projets socio-humanitaires, défenseur de la culture négro-africaine et partisan du dialogue des cultures.

Richard Jules
TSIOMO MBAKOU
(Stagiaire)

PUBLICATION

Deux nouveaux livres à l'actif de Giscard Kevin Dessinga

Un double cadeau pour cette nouvelle année 2020, qui annonce déjà la couleur. Deux nouvelles publications: «***Faillibilisme et déconstruction»*** et «***La connaissance comme problème philosophique».*** Des livres qui se complètent, ont tous été publiés aux Editions Connaissances et Savoirs et portent l'estampille du Congolais Giscard Kevin Dessinga, Franciscain, docteur en philosophie, épistémologue, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi et maître assistant (CAMES), auteur d'une vingtaine d'ouvrages.

Le premier livre, titré «***Faillibilisme et déconstruction»,*** et sous-titré

«Propos sur le débat épistémologique avant, autour et après Karl Popper», relève que le problème de fond de la philosophie moderne jusqu'à Kant est le «problème gnoséologique», c'est-à-dire la correspondance de nos représentations avec la réalité externe. Avec Kant, il s'agira désormais de démarquer, mieux de déterminer et d'établir les possibilités et les limites de la raison humaine, ce qui est scientifique de ce qui ne l'est pas. Le Cercle de Vienne ne dérobera pas à cette noble mission. Sous l'influence de Russell, Whitehead et Wittgenstein, les néopositivistes viennois affirment avoir trouvé ce critère de démarcation dans la ***vérification empirique***. Pour eux, il s'agit, à n'en point douter, de l'unique critère de signification susceptible de distinguer ce qui est scientifique de ce qui ne l'est pas. Ce sur quoi s'insurge Karl Popper.

Giscard Kevin Dessinga

Au cœur de l'épistémologie faillibiliste se trouve donc la tentative de déterminer, de façon rigoureuse, les traits caractéristiques de la rationalité scientifique. Popper initiera ainsi une véritable entreprise de déconstruction, en allant contre tout et contre tous : contre l'inductivisme ou le problème de Hume, contre le néopositivisme et le principe de vérifiabilité, contre l'historicisme et la prétention à prévoir le futur, contre le positivisme ou le triomphalisme technoscientifique, contre le mythe de la précision, contre le «mythe du cadre de référence», contre les systèmes interprétatifs : le marxisme et la psychanalyse comme pseudosciences, contre l'essentialisme et l'instrumentalisme. Toute l'épistémologie post-poppérienne (Thomas Samuel Kuhn, Imre Lakatos, Paul Feyerabend, pour ne citer que ces figures les plus emblématiques), cherchera à limiter les excès de Sir Popper, en apportant d'éléments nouveaux, en déconstruisant son optimisme trop exubérant et surtout en élargissant l'horizon de la rationalité scientifique.

Le deuxième ouvrage, qui a pour titre «***La connaissance comme problème philosophique»*** et comme sous-titre ***«Un problème historique et un débat moderne», nous apprend*** que la réflexion philosophique sur la connaissance entend comprendre et déterminer l'origine et les sources, les fondements, la valeur et les limites de la connaissance humaine. ¢ cet effet, certaines questions s'imposent: quels sont les principaux problèmes philosophiques liés à la connaissance? Comment distinguer la doxa de l'épistémè? Sur quoi se fondent nos connaissances? Jusqu'où peuvent aller nos connaissances ? L'esprit humain peut-il atteindre la vérité? D'où viennent nos connaissances, de la raison, de l'expérience ou de l'effort conjugué des deux? La connaissance peut-elle être acquise une fois pour toutes ou reste-t-elle une entreprise sans fin et une quête inachevée? Quel rapport existe-t-il entre la vérité, l'erreur et la connaissance?

Historiquement, ce problème s'était déjà posé avec les Antiques, mais avec les Modernes et surtout depuis la publication du ***Discours de la méthode*** de Descartes, il gagne en importance et devient, ensemble avec le problème de l'homme, le souci majeur de la philosophie post-cartésienne. Et non seulement ! Le problème de la gnosis, à côté du souci méthodologique, finira par devenir la réflexion sur les théories de la connaissance (gnoséologie) où s'affrontent dans un duel mortel ***rationalisme*** et ***empirisme***, avec Kant (criticisme) comme arbitre.

Du reste, estime l'auteur, ce probème, à la fois complexe et ambigü, peut se ramener à trois aspects essentiels: ***l'origine et la structure de la connaissance*** (la psychologie), ***la valeur, la portée et les limites de la connaissance*** (l'épistémologie) et enfin ***son bon usage et son fonctionnement***, ***les instruments qu'il faut pour connaître*** (la logique).

S.E.

DROITS DE L'HOMME

Les violations des droits humains se multiplient

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la plateforme de la société civile pour les droits de l'homme et la démocratie ont organisé samedi 29 février 2020 une conférence-débat, au centre inter diocésain, à Brazzaville, sous le thème: *«La démocratie et l'Etat de droit doivent-ils encore attendre?».*

Ouverte et close par Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'OCDH, en présence des membres du panel, notamment Alex Wa Ibaka, Joé Washington Ebina, Bajean Batantou-Oumba, Gaspard Mienantima, tous responsables d'ONG pour les droits de l'homme, de Constant Ibara, politologue et de Jérémie Lissouba, député de l'une des circonscriptions de la ville de Dolisie, cette conférence-débat a eu pour objet de discuter et d'échanger autour de la démocratie et de l'Etat de droit au Congo dans le but de susciter l'éveil de conscience et la participation citoyenne.

Un public varié, composé d'étudiants et de travailleurs, a pris part active à cette conférence-débat, qui a été un espace d'expression sur des questions ayant une implication directe sur les citoyens de manière globale. Il a été question d'informer, de sensibiliser et de susciter des vrais changements pour l'intérêt de tous, a dit Trésor Nzila Kendet..

De nombreux rapports d'experts nationaux et internationaux, selon les orateurs, témoignent qu'au fur et à mesure, on assiste au Congo à une consolidation de la dérive. Les violations des droits humains se multiplient, les libertés sont en souffrance et l'impunité s'enracine. Les acteurs politiques et leurs alliés ont privilégié le compromis politicien, sacrifiant le droit légitime des victimes à la justice et à la réparation. Le peuple congolais, en général, et la jeunesse en particulier, sont maintenus dans une précarité multidimensionnelle, tandis que des groupes d'individus s'enrichissent illicitement. Par ailleurs, la situation du pays continue à régresser sur plusieurs plans (économique, social, politique…).

La dégradation systématique des libertés fondamentales et l'accroissement des injustices sociales remettent en cause les fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de droit. Le Congo est plongé dans une crise complexe et systémique. Après le Programme d'ajustement structurel (PAS) des années 1985, l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) des années 2012, le Congo a renoué avec le processus d'endettement suivi de l'intervention du FMI avec sa politique budgétaire d'austérité. Cela sur fond de crise morale due à la répugnance des valeurs que dénonce le président de la République dans ses derniers discours. La fraude, la diminution des âges, la falsification des diplômes par le scannage des documents administratifs sont devenus monnaie courante. Le Congo baigne dans une crise qui relève de la pauvreté morale et d'une absence de stratégie de développement endogène.

Trésor Nzila K. (débout) et les autres animateurs de la conférence-débat

La démocratie et l'Etat de droit, ont conclu les conférenciers, sont des valeurs universellement partagées. La démocratie est une question de droits des citoyens qui ont le devoir de la réclamer et de la renforcer afin d'assurer sa durabilité. Ils ont en outre insisté sur le fait que les femmes doivent s'impliquer dans la lutte démocratique.

«Le changement que nous pouvons espérer ne viendra pas de l'extérieur. La responsabilité de protéger les droits de l'homme incombe à l'Etat. La responsabilité de protéger les citoyens contre toutes les formes de violence incombe premièrement à l'Etat. Puisque l'Etat est défaillant dans ses prérogatives de puissance publique, dans ses missions de protection des citoyens, nous, société civile, essayons de faire quelque chose», a assuré Trésor Nzila Kendet. Pour Charlin Kinouani, participant et activiste du Mouvement citoyen Ras-Le-Bol, «le problème du Congo, c'est l'homme. Si, nous mettons au centre le sens du patriotisme, le sens de l'intérêt général, facilement nous irons vers une démocratie. La démocratie est une organisation qui requiert l'organisation d'une élection fiable, respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales».

Victoire Fouty Molakat, juriste-sociologue a déploré l'instabilité démocratique chronique dont souffre le Congo: «…Après l'instauration de la démocratie en 1991, nous avons changé pratiquement quatre fois la constitution: la Constitution de 1992, l'Acte constitutionnel de 1997, la Constitution du 20 janvier 2002 et la Constitution du 25 octobre 2015 en vigueur actuellement. Cela prouve à suffisance que nous sommes instables du point de vue démocratique».

Philippe BANZ

JUSTICE

Des présumés délinquants fauniques à la barre à Owando et Ouesso

Il s'ouvre à la Cour d'appel d'Owando et de Ouesso, ce 11 mars 2020 des audiences inhérentes à la criminalité faunique, pour réquisitions et plaidoiries.

Une vue des trafiquants présumés

La première affaire concerne cinq présumés trafiquants d'ivoire, arrêtés le 5 février 2019 à Etoumbi, dans le département de la Cuvette-Ouest. Ces individus, tous de nationalité congolaise, avaient été pris la main dans le sac, avec 41 pointes d'ivoire pesant plus de 86 Kg, équivalant à un massacre de plus de 20 éléphants. Ils sont poursuivis pour importation, détention, circulation illégales et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée, l'éléphant.

Les peines prononcées en correctionnel au Tribunal de Grande Instance d'Ewo à leur encontre étaient jugées laxistes par le ministère public et la direction départemental de l'Economie forestière de la Cuvette-Ouest. Aussi avaient-ils interjeté appel. D'où la comparution des cinq présumés délinquants fauniques très prochainement à Owando.

La seconde affaire concerne six trafiquants présumés des produits de faune arrêtés le 27 février 2019 à Impfondo, dans le département de la Likouala, pour détention et circulation illégales de neuf morceaux d'ivoire, d'un sac d'écailles de pangolin géant et d'une peau de panthère. Ces prévenus sont également poursuivis pour importation de leurs produits et présomption d'abattage d'espèces animales intégralement protégées. Il s'agirait d'un réseau de trafiquants des produits de faune composé des Centrafricains, des Congolais de la RDC et de Brazzaville.

En première instance à Impfondo, des peines exemplaires leur avaient été infligées. Quatre de ces six trafiquants avaient écopé de 18 mois d'emprisonnement ferme, assortis de 500.000 F.CFA d'amende et de 500.000 FCFA des dommages et intérêts chacun, le 25 juillet 2019. Les accusés, non satisfaits du verdict rendu, avait été interjeté appel devant la Cour d'Appel de Ouesso.

Tous ces trafiquants présumés des produits de faune ont été arrêtés grâce aux efforts conjoints des agents des directions départementales de l'économie Forestière de la Cuvette-Ouest et de la Likouala et des éléments de la Gendarmerie nationale, le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

L'éléphant, la panthère et le pangolin géant sont des espèces animales intégralement protégées en République du Congo, conformément à la loi 37-2008 de novembre 2008.

V.M.

ARCHEVÊCHÉ DE BRAZZAVILLE

La MU.CA.SO.C va s'installer dans les diocèses de Pointe-Noire et Dolisie

Pour dire leur plaisir de travailler à la vigne du Seigneur au quotidien sous la bienveillance de l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, les membres de la MU.CA.SO.C, conduits par leur président fondateur Joseph Manounou, ont souhaité jeudi 27 février, à l'ordinaire de Brazzaville leurs chaleureux vœux de bonne année 2020. C'était dans le jardin de l'Archevêché.

Les membres de la MU.CA.SO.C pendant la messe

La cérémonie a commencé par une messe célébrée par l'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki nouvellement ordonné et membre de la MU.CA.SO.C, en la chapelle des petites sœurs des pauvres, non loin de la cathédrale sacré cœur. Le célébrant a exhorté les membres de la MU.CA.SO.C à vivre la vie des baptisés avec détermination. ''Le chrétien est appelé à opérer des choix: choisir le bien et éviter le mal. D'où la nécessité pour lui de vivre dans une dimension de disponibilité permanente: disponibilité à l'appel de Dieu, disponibilité à l'évangile, disponibilité à l'œuvre de l'église laquelle consiste à aimer, pardonner, aider, etc.''

Pendant la remise des présents

Lisant le message des vœux au nom de tous les membres de la MU.CA.SO.C, Joseph Manounou a déclaré: «le cri de votre message de Noël 2019 reste et restera non pas un message de douleur mais d'orientation pour nombre de nos mutualistes, en particulier, et des chrétiens, en général…L'année 2020 sera pour la Mutuelle celle de son installation dans les autres quartiers de Brazzaville mais aussi dans les autres diocèses particulièrement Pointe-Noire et Dolisie. Nous savons que d'ores et déjà nous pouvons compter sur votre soutien paternel pour la réussite de cette entreprise combien noble mais difficile et grand merci d'avance.»

Les membres de la Mutuelle ont offert, juste après le souhait des vœux, des présents de diverses natures à l'archevêque de Brazzaville.

«Merci pour tous vos vœux et présents, 58 jours après le début de l'année. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Et toutes mes félicitations de ce que vous avancez au large imperturbablement et sereinement. A mon tour, je vous souhaite tous mes vœux les meilleurs, surtout de santé», a dit Mgr Anatole Milandou.

Une collation a clos la cérémonie.

Viclaire MALONGA

EDUCATION NATIONALE

Un dialogue pour régler le différend

Les ministres de l'Enseignement primaire et secondaire, Anatole Collinet Makosso, et de l'Enseignement technique Nicéphore, Fylla Saint-Eudes, ont coprésidé jeudi 5 mars 2020 une réunion de travail avec les responsables syndicaux des enseignants des deux ministères. Cette rencontre est intervenue après le préavis de grève émis le 29 novembre 2019, au cas où leurs revendications ne seraient pas prises en compte.

Les Ministres et les syndicalistes

Estimant que le dialogue demeure le moyen le plus naturel pour la résolution des différends, le ministre Makosso a félicité les enseignants qui, dans un élan patriotique, ont suspendu la menace de grève qui pesait sur l'école congolaise.

La rencontre entre les deux membres du Gouvernement et les syndicalistes a consisté à relancer les négociations autour des revendications consignées dans le cahier des charges des syndicats. Entre autres, le rétablissement des salaires des enseignants réintégrés, la vulgarisation du statut particulier des enseignants, le rappel de soldes d'activités, le paiement des bourses des finalistes affectés, l'intégration des enseignants dans la fonction publique.

«Poursuivre les négociations relancées, nous retrouver les 5 de chaque mois, pour examiner l'état d'avancement des points inscrits dans le cahier de charge sont les points qui ont été au cœur de nos échanges», a fait savoir Hervé N. Baketiba, membre de la plateforme des syndicats de l'éducation nationale. «Les deux responsables les ont rassurés de leur disponibilité à mener les négociations à bon port». Les responsables syndicaux ont également soulevé le problème récurrent de manque d'enseignants dans les établissements. A leur avis, le recrutement de seulement 2.000 enseignants en 2020 comme indiqué par le président de la République ne saurait résoudre le problème d'autant plus qu'un déficit de plus de 20.000 enseignants est observé à travers le pays. «Nous avons un déficit de 22.000 sur le terrain. Et si on nous donne 2000, cela ne suffit pas», a affirmé l'un des portes parole de la plateforme des syndicats. Quoiqu'il en soit, les syndicalistes estiment être en face des interlocuteurs attentifs à leurs revendications.

Marcellin MOUZITA M.

FOOTBALL/PREPARATIFS DES DIABLES-ROUGES

Bouchées doubles pour les confrontations du futur

Mise au vert, primes des joueurs, mobilisation des supporters, etc. Le ministère des Sports et la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) sont en train de mettre les bouchées doubles pour préparer au mieux les échéances auxquelles seront engagées dans quelques jours seulement les différentes sélections nationales.

Les 26 et 30 mars à Brazzaville et à Mbabane, les Diables-Rouges A attaqueront contre l'eSwatini les troisième et quatrième journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2021. Une double confrontation perçue comme «le grand tournant» des qualifications. Du 4 au 25 avril, les Diables-Rouges A' participeront au Cameroun à la sixième édition du CHAN. Enfin, les 22 à Brazzaville et 28 mars à Libreville, les Diables-Rouges juniors dames croiseront doublement le Gabon dans le cadre du deuxième tour des éliminatoires de la Coupe du monde.

Mais ces défis requièrent avant tout une sérieuse préparation. Cela justifie la séance de travail qui a réuni le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé et le Comité exécutif de la FECOFOOT conduit par son président Jean-Guy Blaise Mayolas, vendredi 6 mars dernier à Brazzaville. Des initiatives ont été prises par les deux parties.

Concernant les Diables-Rouges A, la FECOFOOT publiera la liste des 23 joueurs retenus par Valdo Candido au plus tard mardi 10 mars. Le rassemblement se fera à Brazzaville. Les derniers joueurs débarqueront à Maya-Maya le 23 mars. Les primes antérieures que les joueurs revendiquaient vont être payés, si l'on en croit le 1er vice-président de la FECOFOOT Jean-Didace Médard Moussodia. En prévision du match retour à Mbabané, le ministre des Sports a rassuré que deux précurseurs seront mis en route le 25 mars, et pour le reste de la délégation un avion sera affrété pour la circonstance.

Les Diables-Rouges: c'était contre la Guinée Bissau en novembre dernier

Ambitions et espoirs, tel est l'état d'âme de tous pour la participation du Diables-Rouges A' au CHAN, au Cameroun. Le leitmotiv du ministre des Sports, c'est offrir le trophée au président Sassou-Nguesso, quarante-huit ans après l'épopée victorieuse des Diables-Rouges A dans ce pays. C'était en 1972. Le principe d'un dernier stage local de dix jours avant le départ pour Douala le 2 avril est retenu. Ils seront précédés par une équipe de précurseurs le 27 mars. Outre la colonie congolaise nombreuse au pays de Roger Milla et Samuel Eto'o, les Diables-Rouges A' puiseront aussi des forces dans le soutien des supporters qui partiront de Brazzaville. Le ministre Hugues Ngouélondélé y tient.

L'appui du Gouvernement est aussi acquis pour les Diables-Rouges dames U20, contrairement au tour précédent, «malgré une conjoncture économique et financière difficile». La FECOFOOT a été instruite de faire parvenir un devis chiffré à la tutelle ministérielle. Une façon de tordre le cou au pessimisme qui entoure la prise en charge du football féminin dans sa campagne.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Valdo injecte du sang neuf

Des revenants, des nouveaux, quelques absents et des surprises: Valdo a décidé de rafraîchir les Diables-Rouges A, en vue des deux rendez-vous de fin mars contre eSwatini. Certains spéculent déjà sur les 23 noms qui vont figurer sur la liste définitive.

Gardiens de buts: Christoffer Mafoumbi (FC Morecambe/ Angleterre), Erwann Ofouya (AS Blainville/Canada), Pavel Ndzila (Etoile du Congo), Perrault Ndinga (AS Otoho)

Défenseurs: Fernand Mayembo (Le Havre/France), Baron Kibamba (Athletico Seville/Espagne), Béranger Itoua (Sohar SC/Oman), Atoni Mavoungou (Jeunesse Sportive de Talangai), Ravy Tsouka (Helsingborgs IF/Suede), Mouandza Prince (Diables Noirs), Mazikou Bradley (CSKA Sofia/Bulgarie), Magnokélé Bissiki Dimitri (AS Otoho), Miangué Senna (Standard de Liège/Belgique)

Milieux de terrain: Junior Amour Loussoukou (Stade Tunisien/Tunisie), Warren Tchimbémbé (Troyes/France), Gaius Makouta (PFK Beroe Stara Zagora/Bulgarie), Randi Goteni (Dunkerque/France), Scott Bitsindou (Lommel SK/Belgique), Harvy Itali Ossété (Diables Noirs), Prince Obongo (Diables Noirs), Hardy Binguila (Diables Noirs), Merveil Ndockyt (Osijek/Croatie)

Attaquants: Bifouma Thievy (Yeni Malatyaspor/Turquie), Makiessé Junior (Union sportive de Tataouine/Tunisie), Andzouana Yohan (Roulers/Belgique), Tchibota Mavis (Ludogorets/Bulgarie), Elvia Ipamy (TP Mazembe/RDC), Yann Moukombo (Etoile du Congo), Silvère Ganvoula (Bochum/Allemagne), Prince Vinny Ibara (Beerschot VA/Belgique)

FOOTBALL

Cyclone sur les terrains de Ligue 1

La caractéristique dominante de la vingtième journée du championnat national d'élite Ligue 1 le week-end dernier aura sans doute été le cyclone qui a soufflé sur les terrains. Beaucoup de sueur et de…buts: vingt-trois buts, au total, en sept matches, dont dix-huit en cinq rencontres à Brazzaville.

Les filets étaient pleins à rompre, dirait-on. Aiglons et militaires d'Inter Club en ont donné le ton jeudi 5 mars sur la belle pelouse du Stade Massamba-Débat. Une course-poursuite qui a débouché sur un match nul prolifique en buts, six au total: 3-3.

Un moment, Inter Club menant au score par 3-2, les langues se sont déliées spontanément pour saluer, congratuler l'heureux buteur, le néo-international A' Mouandzibi. La victoire tendait la main aux militaires. Venait la quatre-vingt-sixième minute! Maudite minute pour Inter Club, les Aiglons ayant égalisé à cet instant.

Sur la même pelouse, mais samedi 7 mars, deux autres matches. Le premier, entre RCB et AS Otohô, n'a pas mis longtemps à délivrer son mystère. Au bout de seulement un quart d'heure de jeu, ce qui veulent voir le petit poucet terrasser les grands n'avaient plus rien à en attendre, Ngoma-Nzaou (12e) et Bercy Langa (19e) ayant donné une avance confortable aux visiteurs: 2-0, pour AS Otohô.

Ce score a persisté jusqu'à la fin de la rencontre. Et l'AS Otohô du président Maixent Raoul Ominga poursuit sans se retourner son cavalier seul en tête de la caravane. Loin devant ses concurrents essoufflés.

Concernant le second match, nombreux ont cru que Tongo FC glanerait sa toute première victoire de la saison, après avoir ouvert le score : 1-0. Pendant longtemps, l'Etoile du Congo a été obligée de courir après ce but. Elle a fini par égaliser par Césair Gandzé, de la tête, au bout de soixante-quinze minutes de course. Celui-ci passait le témoin à Rochel Kivouri, deux minutes après, pour le but victorieux d'Etoile du Congo qui condamne encore un peu plus Tongo FC à la relégation: 1-2.

En lever de rideau, dimanche 8 mars toujours à Massamba-Débat, Diables-Noirs et l'AC Léopards de Dolisie étaient en lice.

En résistant pendant quarante-trois minutes de jeu, les Fauves du Niari ont laissé croire qu'ils ne se laisseraient pas marcher sur les pattes. Ils ont, hélas! mis les pouces à une minute de la mi-temps, lorsque Hardy Binguila a fouetté du plat du pied pour battre le portier Gildas Mouyabi revenu dans leurs bois après une longue éclipse: 1-0, pour Diables-Noirs.

Hardy Binguila revenait à la charge à la 62e minute de jeu, en croisant une frappe du pied droit: 2-0. Les Diables-Noirs, très à l'aise, terminaient ensuite sur un troisième but qui a coupé souffle et jarrets aux Fauves, œuvre de Prince Claude Obongo (75e): 3-0.

Ensuite, sans tambour ni trompette, V.Club-Mokanda en déplacement lui aussi à Massamba-Débat, a bu le calice jusqu'à la lie face au dauphin d'Otohô, JST.

Surpris par le dénouement rapide du match, les jeunes descendus des collines de Talangaï se sont comportés comme à une séance d'entraînement. Leurs attaquants, libres, «ont défilé à leur guise devant le guichet de la caisse d'épargne», a dit un voisin humoriste. Au bout de deux minutes de jeu, le buteur-maison Wanda Gana plaçait le ballon hors de portée de Malonga.

V.Club-Mokanda s'est mieux défendu ensuite jusqu'à la mi-temps. Le chemin des buts lui était toutefois interdit. Faute d'avoir réussi à s'y frayer un passage, il a fini par s'user. Aussi a-t-il encaissé son deuxième but par Exaucé Nzaou (61e). Grâce à sa vélocité et technicité éprouvées, Wanda Gana s'offrait son doublé (68e). Ce but annonçait une fin apocalyptique pour V.Cub-Mokanda, puisque Mondo Kalenga imitait le serial buteur à cinq minutes du coup de sifflet final: 4-0 (85e).

Un match nul et une victoire ont été enregistrés à Pointe-Noire dimanche 8 mars. L'AS Cheminots a été tenu en échec par FC Kondzo (1-1), tandis que Nico-Nicoyé a défait Patronage Sainte-Anne (2-1).

Jean ZENGABIO

Classement provisoire: 1.AS Otohô (52 points). 2.JST (41 points). 3.Diables-Noirs (36 points). 4.FC Kondzo (33 points). 5.CARA (32 points). 6.Etoile du Congo (30 points). 7.AC Léopards (27 points).8.Patronage Sainte-Anne (25 points). 9.Inter Club (23 points).10.V.Club-Mokanda (23 points). 11.Nico-Nicoyé 19 points). 12. RCB (18 points). 13.AS Cheminots (14 points). 14.Tongo FC (7 points).

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Festival de basket-ball féminin à Brazzaville

Un tournoi féminin de basket-ball a agrémenté à Brazzaville la Journée internationale de la femme. Il a été organisé les 7 et 8 mars par l'association sportive Gametimes (ASG), en partenariat avec la Ligue départementale de Brazzaville.

Depuis trois ans, Gametime (ASG) dont le coordonnateur est Francis Patrick Evvelet organise ce tournoi féminin dénommée ''Gametime for Women''. Pendant deux jours, une dizaine d'équipes féminines se donnent rendez-vous et disputent des rencontres non-stop. Depuis 2018, donc, l'idée a fait son chemin, et les clubs se retrouvent, avec émotion, au cœur d'un terrain qui respire pour le basket-ball.

Pour la troisième édition, c'est au gymnase militaire d'Ornano que près de 100 filles issues de huit clubs de la capitale ont participé à cette fête de la balle au panier. Minimes, cadettes, juniors, toutes étaient confondues dans leurs équipes.

Mais pourquoi réunir tout ce beau monde, dans quatre catégories d'âge, en deux jours et pour du basket-ball presqu'en continu? Patrick Evvelet en explique l'esprit:*«Au-delà de la fête internationale de la femme, il s'agit de faire la promotion du basket-ball féminin, d'attirer un grand nombre de jeunes filles vers le basket-ball. Cette année, deux équipes sont entrées dans le circuit et ont fait leur première apparition, RCB et ECB Gametimes. Ces filles ont à peine 3 mois de pratique pour la majorité d'entre-elles»*

Les équipes posant avec les officiels

Le public a été témoin des prémices d'une renaissance du basket-ball féminin, bien que cahin-caha. Des gamines, encore minimes, sont prêtes à tout pour mordre dans le ballon. Aussi, le président de la Ligue, Fabrice Makaya Matève, appuie-t-il l'initiative de Gametimes: *«Nos félicitations à l'endroit de cette association qui nous a associés. Nous les encourageons et allons les accompagner. Leur objectif est aussi le nôtre: préparer la relève et relever le niveau du basket-ball féminin»* .

Le tournoi a été remporté par Inter Club I, vainqueur de la finale aux dépens du Brazza Basket-ball(16-13).

G.S.M.

Classement final: 1. Inter Club I. 2.Brazza Basket-ball. 3.Inter Club II. 4.Anges-Noirs BC. 5.Avenir du rail. 6.ECB Gametime. 7.RCB. 8.Diables-Noirs BB.

INFRASTRUCTURES/EMP GÉNÉRAL LECLERC

Le terrain de basket-ball rénové

Un événement émouvant s'est déroulé le samedi 7 mars 2020 à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL) à Brazzaville: la réception officielle par les autorités de cet établissement du terrain de basketball réhabilité. Un terrain qui porte le nom de l'AET Georges Ossombo ''Jojo''.

La cérémonie a été patronnée par le ministre de la Défense nationale Charles-Richard Mondjo, en présence des plus hautes autorités des Forces armées congolaises (FAC).

Les travaux, financés par le ministère de la Défense, ont été exécutés par une entreprise congolaise, le Groupement LB Services, en 120 jours. Pour un coût de 43 millions de FCFA. Elle a réalisé toutes les opérations induites allant du terrassement, à la construction de la plateforme, le revêtement avec marquage et traçage à l'aide d'une peinture appropriée, les travaux d'électricité, l'acquisition et la pose de panneaux modernes, ainsi que la réalisation des banquettes.

C'est lors d'une visite de travail du ministre Mondjo dans cette école en 2019, a dit le directeur de l'équipement du ministère de la Défense nationale, le commissaire général de brigade aérienne Ambroise Mopendza, que ce dernier avait instruit la Direction générale de l'équipement de mener des études pour réhabiliter et rénover cette infrastructure. *«Cette opération bien menée à son terme, permet aujourd'hui à l'EMPGL de disposer désormais d'une infrastructure de très bonne qualité, qui galvaniserait les prouesses des joueurs, et à partir de laquelle, les jeunes enfants de troupe écriront, à l'instar de leurs anciens, de nouvelles belles pages du basket-ball au niveau des compétitions scolaires et universitaires, de l'association sportive Inter-Club et, pourquoi pas, de l'équipe nationale».*

Photo de famille des officiels, basketteurs et arbitres autour du ministre Mondjo sur le terrain rénové

Le colonel Raphaël Ngoubou, commandant de l'EMPGL, s'est réjoui d'acquérir ce bijou. *«Ce stade peut être considéré comme le début de la fin qui fait rentrer l'école dans sa phase de modernisation. Dans ses conditions, L'EMPGL pourrait retrouver sa place de championne pour redevenir la pourvoyeuse des meilleurs sportifs au sein de l'Inter Club et des équipes nationales»*, a-t-il déclaré.

Deux matchs d'exhibition ont opposé les anciens enfants de troupe, mais aussi les élèves du petit collège à ceux du grand collège.

Pour la petite histoire, ce terrain a été réalisé dans les années 70 sous la responsabilité du capitaine Henri Ondoko, premier congolais ayant assumé les fonctions de commandant de cette école. Vieilli et abîmé, il devenait un danger pour la pratique du basket-ball, d'où sa réhabilitation.

APM

COALITION CONGOLAISE DE L'ONG «PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ»

L'accès à l'énergie demeure extrêmement préoccupant, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire

La coalition congolaise de l'ONG «Publiez ce que vous payez» a publié, le 18 février 2020, date de l'inauguration de la troisième turbine de la Centrale électrique du Congo (CEC), à Pointe-Noire, une note de position dans laquelle elle déplore que l'accès à l'énergie demeure extrêmement préoccupant, notamment dans les deux plus grandes villes du Congo. Voici l'intégralité de cette note.

La Centrale électrique du Congo, à Pointe-Noire

Le 18 février 2020, la République du Congo réceptionne la troisième turbine de la Centrale Electrique du Congo construite par ENI Congo, dans le cadre du projet intégré «Upstreamdownstream» signé le 17 mai 2006.

Pour rappel, courant l'année 2000, la République du Congo a décidé d'investir massivement dans les infrastructures de production d'énergie. Le lancement du programme ''Boulevard énergétique'' visait à résoudre le problème de la dépendance énergétique du Congo vis-à-vis de la République Démocratique du Congo, en augmentant la capacité de production d'électricité du pays de 90 MW, en 2001, à près de 600MW, en 2011 ; ceci dans le but de répondre aux contraintes relatives à la diversification de l'économie, au développement social et à la promotion d'une croissance inclusive.

Dans cette perspective, la réalisation de plusieurs infrastructures sera envisagée pour atteindre cet objectif d'indépendance énergétique, à savoir :

• La Centrale à gaz de Djeno dont la première tranche de 15 MW en 2002 et une deuxième qui devait augmenter la capacité à 50 MW en 2008 ;

• La Centrale thermique de Brazzaville de 32.5 MW en 2007 ;

• La Centrale hydroélectrique d'Imboulou de 120 MW (quatre turbines) dont les travaux lancés en 2005 s'étaient achevés le 7 mai 2011 pour un coût total de 236 millions USD (dont l'apport du Congo estimé à 35MUSD et la Chine 201MUSD), soit un total de 170 milliard de francs CFA ;

• La Centrale à gaz de Pointe-Noire de 300 MW, achevée en décembre 2010 ;

• Le barrage hydro-électrique de Liouesso, d'une capacité de 19.9 MW, préfinancé par la Chine, mis en service le 29 mai 2017 pour une valeur totale estimée à 65 milliards de francs CFA.

Tous ces projets semblent avoir été réalisés. Paradoxalement, l'accès à l'énergie demeure extrêmement préoccupant, voire pire qu'avant la mise en œuvre des projets, en particulier dans les deux grandes villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) qui subissent des périodes régulières de délestage.

Pourtant, lors de l'inauguration de la Centrale Electrique du Congo (CEC), le message suivant était lisible sur les banderoles : «Avec la centrale électrique, plus de délestage dans la ville de Pointe-Noire».

Publiez Ce Que Vous Payez Congo (PWYP Congo), après avoir examiné et suivi la mise en œuvre du projet Upstreamdownstream, s'interroge sur l'impact de ce financement important en rapport, d'une part à l'économie congolaise et de l'autre, à la vie des Congolais et en particulier à leur accès à l'énergie électrique. Par ailleurs, en s'interrogeant sur les bénéfices effectifs dont pourrait se prévaloir l'Etat congolais avec ce projet, Publiez Ce Que Vous Payez Congo s'inquiète également au sujet des modalités de remboursement des coûts pétroliers, de leur équité et intégrité ainsi que de l'urgence de la réalisation des audits desdits coûts.

1. Le Projet Intégré «Upstream-downstream» :

Le projet intégré «Upstreamdownstream» concerne la réalisation onshore d'une centrale à gaz de grande capacité (350/450 MW) et à un haut niveau de rendement.

Le Congo et la société Eni Congo ont convenu de mettre en place, à travers différents protocoles, accords et contrats, plusieurs cadres de partenariats pour la réalisation de quatre composantes du projet intégré, à savoir:

a. Le projet de Centrale Electrique du Congo (Projet CEC), consistant en :

- La construction d'une centrale électrique à proximité du Terminal Djeno ;
- L'utilisation du Gaz Naturel de Marine XII pour la production de l'énergie électrique au Congo ;
- La vente de l'énergie électrique produite à la CEC.

• Le projet de la centrale électrique de Djeno («Projet CED)

Après la réalisation de la première phase du projet de développement de la Centrale électrique de Djeno (CED) conclue le 31 décembre 2006, une volonté d'accroître la capacité de production de la CED, à travers un projet d'installation d'un turbogénérateur additionnel (Projet ITA), rend nécessaire d'augmenter l'alimentation en gaz naturel, qui, avant, provenait du champ de Kitina.

Il sied, toutefois, de rappeler que suite à un accord transactionnel du 18 juillet 2005, Eni Congo s'était engagé à mettre en œuvre le projet Apoint Gaz, pour l'augmentation de la capacité de transport du gaz de la plateteforme de Kitina à la CED. Ces activités devaient être réalisées dans un délai de 15 mois, après l'entrée en vigueur du transfert des actifs de l'ancien opérateur Maurel E&Prom à la société Eni Congo. Les coûts y afférents seraient à la charge exclusive de la société Eni Congo, non considérés comme coûts pétroliers récupérables. Seuls les coûts relatifs à la réalisation de l'acheminement du gaz, ainsi que des aménagements sur le site M'Boundi devaient être inscrits comme coûts pétroliers récupérables au titre du Permis d'Exploitation M'Boundi.

b. Le projet de Réseau Intégré de Transport (Projet RIT) , devant permettre :

- La construction de la ligne très Haute Tension CEC-réseau THT/poste électrique de Mongo Kamba et la réalisation ou la reconstruction des postes électriques de Ngoyo et de Mongo Kamba ;
- La réhabilitation de ligne et des postes THT situés entre Pointe-Noire et Brazzaville.

c. Distribution Electrique de la ville de Pointe Noire (DEPN) : Extension et développement du réseau de distribution électrique de la ville de Pointe-Noire.

d. Le Projet M'Boundi Gas Gathering (MGG), relatif au traitement et à l'acheminement du gaz destiné à approvisionner la Centrale Electrique du Congo (CEC) depuis les permis détenus par Eni Congo et comprend :

- La construction et l'exploitation d'un système de collecte, de traitement et compression de gaz ;
- La construction et l'exploitation de la ligne d'acheminement du gaz du permis à la Centrale CEC ;
- La construction et l'exploitation d'une unité de production et de conditionnement du gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Eni Congo a été chargée de la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets, notamment la passation des contrats de fournitures et/ou des travaux y afférents suivant les dispositions légales et réglementaires en matière de marchés publics.

Eni Congo bénéficie des régimes fiscaux et douaniers particuliers dérogatoires de droit commun qui sont prévus projet par projet. Par ailleurs, concernant l'alimentation des centrales électriques, il est prévu qu'elles soient approvisionnées par Eni Congo avec le gaz en provenance du Permis Marine XII et du Permis M'Boundi, étant précisé qu'à cette fin, le Congo transfère à Eni Congo le gaz associé du Permis M'Boundi pour toute la durée dudit permis. Conformément au Code d'électricité mis en place par la loi n° 14-2003 du 10 avril 2003, le Congo aurait autorisé la société Eni Congo à revêtir la qualité de producteur indépendant pour la production et la vente de l'électricité produite par la Centrale électrique du Congo et à intervenir ainsi dans le cadre d'une délégation du service public de l'électricité.

Outre ces sous-projets du projet intégré, l'Addendum au Protocole d'Accord étend la portée du même protocole d'Accord au programme d'électrification des chefs-lieux des districts et des communautés rurales, à l'aide des panneaux solaires photovoltaïques, dénommé ''Programme Energie Solaire''.

La Centrale Electrique du Congo a été préfinancée intégralement par Eni Congo.

Inaugurée officiellement en 2011, l'ensemble du projet intégré a été remis officiellement à la République du Congo en 2015.

2. Coûts d'investissement et de récupération du projet intégré.

		Accord commercial BBLS	Cargaison Spot	Récupération	DEPN	CEC	RIT	MGG
		BBLS	BBLS	USD	USD	USD	USD	USD
	Coûts à récupérer				105 303 091.41	568 059 030.40	556 191 99.84	337 776 821.96
Année	Période							
2010	Année complète	1 026 000.00	963 402.640	164 729 810.14	27 654 674.93	137 075 135.21		
2011	Année complète	2 052 000.00	879 984.317	323 983 923.83	27 147 949.58	296 835 974.25		
2012	Année complète	2 052 000.00		226 860 116.46	44 162 383.12	134 147 921.21	48 549 812.13	
2013	Année complète	2 052 000.00		215 013 247.70	6 338 084.03		208 675 163.67	
2014	Année complète	2 052 000.00		193 997 876.58			193 997 876.58	
2015	Année complète	2 052 000.00		98 581 192.07			98 581 192.07	
2016	Année complète	2 052 000.00		85 388 457.12			6 387 955.39	79 000 501.73
2017	Année complète	2 052 000.00		109 694 080.76				109 694 080.79
2018	1	171 000.00		11 447 766.00				11 447 766.00
2018	2	171 000.00		10 786 851.00				10 786 851.00
2018	3	171 000.00		11 020 303.00				11 020 303.00
2018	4	171 000.00		12 191 958.00				12 191 958.00
2018	5	171 000.00		12 642 714.00				12 642 714.00
2018	6	171 000.00		12 099 105.00				12 099 105.00
	Récupération			1 488 445 401.66	105 303 091.66	568 059 030.67	556 191 999.84	258 891 279.49
	Coûts à récupérer							78 885 542.00

Selon les données fournies par Eni Congo dans le rapport ITIE de la République du Congo 2017, le coût total du projet intégré s'élève à 1 567 330 943 USD. ENI Congo a déjà récupéré sur les parts d'huile de l'Etat la somme de 1.488.445.401,66 USD.

Les parties ont convenu que les règles de récupération devront garantir aussi bien la part propre des investissements d'Eni Congo que la part des investissements financés par Eni Congo pour le compte de la République.

Les quantités de pétrole brut devant être prélevées sur les droits du Congo, puis commercialisées par Eni Congo, dans le cadre de l'accord commercial, restent invariables et donc égales à cent soixante-onze mille (171 000) barils par mois dans la période allant de juillet 2010 jusqu'à la fin de la récupération totale des coûts d'investissement de la CEC.

Le rapport ITIE 2017 révèle que la société Eni Congo a terminé de prélever pour trois (03) composantes, notamment DEPN, CEC et RIT, et a poursuivi les prélèvements pour le projet MGG jusqu'au 20 janvier 2019 (date de la fin de la récupération, d'après le rapport ITIE 2017).

Le tableau suivant illustre bien les prélèvements des coûts d'investissement effectués par la société Eni Congo de toutes les composantes du projet intégré depuis les années 2010 à 2018.

Le projet intégré, à travers ses différentes composantes, n'a pas encore résolu le problème d'électrification, conformément aux attentes des citoyens, alors que ces dernières avaient cette ambition d'électrifier les zones urbaine et rurale.

Toutefois, aucune zone rurale du Kouilou n'est électrifiée ni par les panneaux solaires (Programme Energie Solaire), ni par l'électricité de la CEC, quand bien même ces villages sont riverains des zones de production pétrolière (zones d'ailleurs électrifiées). Le cas de Djeno et des villages du district de Hinda sont la face cachée de l'iceberg. Où seraient passés les panneaux solaires prévus dans l'Addendum au Protocole d'Accord pour l'alimentation électrique des chefs-lieux des districts et des communautés rurales?

Publiez Ce que Vous Payez Congo appelle les compagnies du secteur extractif et le gouvernement de la République à favoriser un accès à l'énergie aux populations des villes du pays et particulièrement aux communautés riveraines des exploitations pétrolières dans le département du Kouilou.

Publiez Ce que Vous Payez Congo estime urgent d'évaluer préalablement les coûts d'investissement de cette troisième turbine et s'assurer que leur récupération est déjà incluse ou pas dans les coûts réalisés par Eni Congo. Le gouvernement de la République, partie à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives, doit divulguer sans attendre, dans le prochain rapport ITIE, les coûts de cette nouvelle turbine. Eni Congo, filiale de Eni Spa, entreprise soutenant l'ITIE, devrait également se soumettre à cette obligation de transparence, en divulguant les coûts.

Publiez Ce que Vous Payez Congo demande aux deux parties (République du Congo et Eni) la réalisation d'un audit financier du projet intégré, comme conclu dans le mémorandum de politique signé entre le FMI et la République du Congo, ceci dans l'intention d'en évaluer les coûts effectifs, la pertinence, l'impact en particulier auprès des bénéficiaires. En vue de garantir la transparence de cet audit, le groupe multipartite ITIE de la République du Congo devrait être mis à contribution.

Au regard des plaintes nombreuses des usagers et des difficultés dans l'approvisionnement de l'électricité auprès des citoyens, la Coalition Congolaise Publiez Ce que Vous Payez s'interroge sur l'impact de la livraison de la troisième turbine, en se demandant si cette opération règlera définitivement le problème d'accès à l'électricité dans un pays où les citoyens sont tenus de payer des prix exorbitants pour avoir accès à l'électricité et que, dans le même temps, la production de cette énergie est totalement financée par les coûts pétroliers. ENI Congo, en sa qualité de producteur indépendant d'électricité, revend cette énergie produite grâce aux coûts pétroliers à la Société Nationale d'Electricité, actuellement dénommée Energie Electrique du Congo. Le gouvernement de la République, les parlementaires devraient fournir des explications sur le bien-fondé de ces investissements.

BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Votre
Eau Familiale !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11